



RAPPORT
2012

Croissance Responsable
des activités minières
d'AREVA

“Confiance en l’avenir”

Olivier Wantz

*Directeur Général Adjoint en charge
du Business Group Mines d'AREVA*

D’ici à 2050, la demande mondiale en énergie devrait tripler. AREVA relève ce défi en proposant des solutions pour produire de l’électricité avec moins de CO₂.

Le développement durable a été le levier de nos performances dès la création du groupe. Aujourd’hui, notre plan d’action stratégique, ACTION 2016, nous permet de consolider notre positionnement en tant qu’entreprise sûre, rentable, engagée dans l’innovation et respectueuse de ses valeurs, qui avance vers l’avenir en toute confiance.

Nos activités minières s’intègrent pleinement dans cette vision d’avenir. Au quotidien, ceci implique de continuer à développer la confiance de nos clients, des communautés où nous opérons, de nos partenaires et de nos salariés.

Nous sommes convaincus, que sans exemplarité en matière de santé, sécurité, responsabilité sociale et environnementale, aucune confiance ne peut se créer.

En 2012, nous avons réussi à maintenir le taux de fréquence des accidents à un niveau remarquablement bas. Néanmoins, notre unique objectif est d’atteindre le zéro accident et nos efforts se poursuivront jusqu’à ce que nous parvenions à ce but, ce qui est d’ores et déjà le cas sur certains de nos sites.

Pour être exemplaire et garantir la pérennité de notre entreprise, nous nous sommes entièrement investis dans l’amélioration de notre maîtrise des risques et ceci à tous les niveaux – économique, environnemental et social.

Cette année, face aux conditions défavorables du marché, il était de notre responsabilité de prendre certaines décisions difficiles mais nécessaires telles que le report de la mise en exploitation de la mine de Trekkopje en Namibie et la suspension de la convention minière en République Centrafricaine. Nos actions ont été menées en complète transparence avec les parties prenantes locales et la Direction des ressources humaines a mis tout en place pour accompagner au mieux nos collaborateurs.

Grâce à la maîtrise des coûts portée par les efforts de nos équipes dans l’amélioration de la performance, les activités minières d’AREVA ont enregistré un nouveau record de production et généré des revenus pour investir et continuer à développer nos activités. En 2012, nous avons poursuivi notre investissement dans la mine d’Imouraren au Niger et dans la mine de Cigar Lake au Canada qui commencera à produire en 2013.

Un projet minier est toujours à l’origine de changements majeurs. Catalyseur de développement de l’économie locale, il permet des investissements importants dans les infrastructures et crée des emplois. Ces impacts positifs ne peuvent avoir lieu que dans la mesure où les populations ont confiance dans l’entreprise qui valorise leurs ressources naturelles.

Nous sommes convaincus que pour réussir à instaurer cette confiance nous devons faire preuve de transparence et de pédagogie. Conscients de l’importance de la concertation, nous participons pleinement aux instances mises en place dans les pays et initiations des actions de dialogue qui nous amènent à rencontrer les communautés où nous opérons.

En 2012, AREVA a renouvelé son engagement auprès du Conseil International des Mines et Métaux (ICMM), qui rassemble les principaux acteurs du secteur minier engagés dans une démarche de développement durable. Rester mobilisé signifie continuer à nous améliorer selon les critères issus des bonnes pratiques de notre industrie.

Nos équipes sont entièrement impliquées pour atteindre ces objectifs. Ce rapport témoigne de l’énergie que nous mettons à réussir nos projets dans le respect des principes du développement durable, en tissant des relations de confiance avec nos parties prenantes.



Sommaire

LE RAPPORT EN UN COUP D'ŒIL6

- ▶ Notre approche
- ▶ Période
- ▶ Périmètre des activités
- ▶ Engagements dans des initiatives externes
- ▶ Périmètre du rapport
- ▶ Reporting et audit indépendant



01 NOTRE DÉMARCHE DE RESPONSABILITÉ

PAGE 7

- ▶ Les fondamentaux de notre démarche.....8
- ▶ Nos principaux enjeux de responsabilité.....10
- ▶ Les défis à relever au sein de nos activités.....14

02 NOTRE GESTION DES RISQUES

PAGE 18

- ▶ La maîtrise des risques19
- ▶ La radioprotection21
- ▶ La prévention des risques tout au long du cycle de nos activités23

03 NOTRE ENGAGEMENT POUR LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ AU TRAVAIL

PAGE 27

- ▶ Notre politique de santé et sécurité au travail27
- ▶ Les engagements de nos équipes.....30
- ▶ L'analyse des résultats32

Focus Niger

Intégrer notre démarche de responsabilité au cœur de nos opérations17



Focus Kazakhstan

Prévenir les risques liés à un évènement climatique26



Focus Niger

Assurer la sécurité au travail de l'ensemble de nos collaborateurs, salariés et sous-traitants34

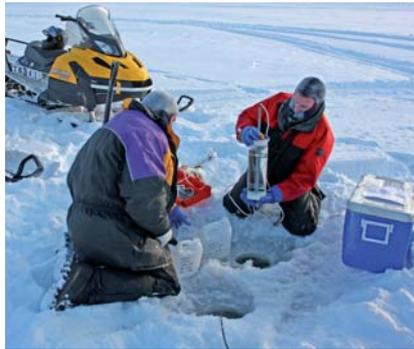




MARQUE PAGE

Au fil des chapitres, repérez les principes auxquels nous adhérons : “10 principes de l'ICMM*” grâce au marque page mis à votre disposition.

*International Council on Mining and Metals www.icmm.com



04 NOTRE IMPLICATION SOCIALE ET SOCIÉTALE

PAGE 36

- ▶ Notre implication sociale en 2012.....37
- ▶ Promotion de la diversité et de l'égalité des chances.....39
- ▶ Notre intégration dans les territoires41

05 NOTRE ENGAGEMENT POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

PAGE 47

- ▶ Notre empreinte environnementale....48
- ▶ Nos engagements pour la protection de l'environnement.....52
- ▶ Nos principaux enjeux environnementaux.....51

06 PRINCIPAUX RÉSULTATS 2012

PAGE 56

- ▶ Découvrir le Supplément chiffres RCR 201257
- ▶ Suivre les résultats 2010-201258
- ▶ Découvrir nos activités et nos engagements61

Focus Canada

Créer localement de nouvelles opportunités pour le développement des compétences et le recrutement de salariés qualifiés46



Focus France

Anticiper pour mieux gérer sur le long terme notre impact environnemental54



SUPPLÉMENT CHIFFRES RCR 2012



En complément du Rapport 2012 de croissance responsable des activités minières d'AREVA (RCR 2012), nous mettons à disposition le “Supplément chiffres RCR 2012” dans la médiathèque du site www.aveva.com.

Il présente la correspondance entre les indicateurs du Global Reporting Initiative (GRI G3.1 - MMSS) et les informations mises à disposition dans le présent document. Il fournit également de manière exhaustive le périmètre de nos activités pour chaque indicateur et les résultats 2012 associés.

Le rapport en un coup d'œil



Principe ICMM n°10. Mettre en œuvre envers nos parties prenantes, un engagement transparent et efficace ainsi que la communication et la réalisation de rapports vérifiés de manière indépendante.

NOTRE APPROCHE

La réalisation de ce rapport annuel, pilotée par la Direction de la Responsabilité Sociétale d'AREVA Mines, est le résultat de la mobilisation de l'ensemble de nos équipes présentes au siège de nos activités minières, sur sites ainsi que les fonctions supports du corporate d'AREVA (déontologue, direction du développement durable, etc).

Bien que ce rapport ne puisse pas répondre de manière exhaustive à l'ensemble de nos parties prenantes, nous nous efforçons de présenter les informations et les données de performance jugées les plus pertinentes et de qualité sur la période couverte.

Progressivement, nous souhaitons impliquer les différentes familles de parties prenantes en lien avec nos activités minières pour la réalisation de ce rapport. A ce titre pour le rapport 2012, nous avons mis en place des groupes de travail et de sensibilisation auprès de salariés et avons intégré un de nos sous-traitants (ESAFOR - Niger) pour la réalisation d'une étude de cas sur la sécurité au travail présentée en page 35.

PÉRIMÈTRE DU RAPPORT

En déclinaison de la stratégie et des politiques d'AREVA, ce rapport a pour vocation de présenter la performance liée aux principaux enjeux de responsabilité des activités minières : éthique et gouvernance, bilan social, environnement, sécurité et santé au travail, intégration dans les territoires, engagements envers les parties prenantes.

PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS

Les informations présentées couvrent les actifs pour lesquels AREVA est opérateur dans les activités minières d'uranium : exploration, développement de projets, production, réaménagement. Les informations consolidées ciblent les activités présentes en France, au Canada, au Niger, au Kazakhstan, en Mongolie, au Gabon, en Namibie.

Les activités présentes en République Centrafricaine et liées à La Mancha ne font plus partie du périmètre de ce rapport (cessions d'actifs en 2012).

PÉRIODE

Ce rapport est la troisième édition de cet exercice annuel. Les rapports précédents dont la version de 2011 (publiée en septembre 2012) sont disponibles sur notre site internet www.aveva.com.

Les résultats de nos principaux indicateurs de performance sont présentés pour les trois dernières années (2010 à 2012). La période de reporting retenue est l'année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012). Certains faits marquants concernent le premier semestre 2013.

ENGAGEMENTS DANS

DES INITIATIVES EXTERNES

AREVA est membre du Conseil International des Mines et Métaux (ICMM). Dans ce cadre, nos politiques et engagements de responsabilité s'alignent sur les dix principes de développement durable définis par l'ICMM et les compléments associés : "position statement".

Nos spécialistes s'impliquent à ce titre dans les différents groupes de travail réunissant les membres de l'ICMM et traitant des différents enjeux de développement durable rencontrés dans le secteur extractif. Notre management au plus haut niveau fait partie du Conseil de cette organisation.

De manière plus générale, AREVA adhère à de nombreux engagements et, est en relation avec des organisations professionnelles, des institutions internationales. Un fichier répertoriant ces différents engagements est en cours d'actualisation.

REPORTING ET AUDIT INDÉPENDANT

Nos équipes déploient actuellement sur le périmètre des activités minières les lignes directrices du Global Reporting Initiative (GRI) version G3.1, supplément sectoriel mines et métaux (MMSS).

Le niveau B d'application de ce rapport a été soumis à l'évaluation du GRI. Une copie de l'attestation délivrée par le secrétariat du GRI est mise à disposition dans le supplément chiffre du RCR 2012. Nous visons un niveau de type "A+" à horizon 2016.

Cette démarche est réalisée dans le respect du Grenelle 2 qui guide de manière réglementaire, les thématiques à développer dans le cadre du reporting extra-financier des sociétés.

Nous préparons pour 2014, la réalisation par un tiers indépendant de l'audit des informations contenues dans ce type de document (RCR 2013). A noter en 2012, les sites de KATCO (Kazakhstan) et de SOMAÏR (Niger) ont été audités dans le cadre de l'exercice des Commissaires aux comptes du groupe (Deloitte & associés et Mazars - page 370 du Document de référence AREVA 2012) sur un échantillon d'indicateurs en lien avec le développement durable.



Entreposage de fûts d'uranate avant acheminement,
COMINAK, Niger 2012

01

NOTRE DÉMARCHE DE RESPONSABILITÉ

Principes ICMM ▶ 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Les activités minières d'AREVA partagent pleinement la triple ambition du groupe d'atteindre une croissance rentable, socialement responsable et respectueuse de l'environnement. Elles fondent leur démarche de responsabilité sur les sept valeurs du groupe, socle de sa gouvernance éthique et les dix principes de développement durable du Conseil International des Mines et Métaux (ICMM). Face à des enjeux de responsabilité nombreux et diversifiés le Plan d'engagements responsables 2013-2016 fixe les priorités à déployer sur l'ensemble de nos sites.

Les fondamentaux de notre démarche de responsabilité

La Charte des valeurs d'AREVA témoigne de la responsabilité assumée du groupe envers l'ensemble de ses parties prenantes qu'elles soient directement ou indirectement concernées par nos activités. Les sept valeurs la définissant constituent les fondamentaux de notre démarche de responsabilité, tant dans les comportements que nous adoptons que les bonnes pratiques que nous respectons ou encore les initiatives innovantes qui sont portées par nos collaborateurs.



Remise des prix du concours Innovation "AREVA Awards" à l'équipe de COMINAK, Niger (cf. Focus p.17)

CHARTRE DES VALEURS AREVA : "NORME ÉTHIQUE" DE NOS ACTIVITÉS

Depuis 2003, la Charte des valeurs exprime l'attachement du groupe au développement durable, au respect de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, à l'adhésion aux principes internationaux définis par l'OCDE et l'ONU. Elle constitue le socle de la gouvernance éthique de nos activités. Disponible sur le site internet d'AREVA et remise à l'ensemble de nos collaborateurs, elle édicte les sept valeurs du groupe à respecter, les principes d'action à l'égard de nos parties prenantes et les règles de conduite applicables au sein du groupe.

Ces règles de conduite concernent plus particulièrement les comportements à adopter vis à vis des situations suivantes :

- ▶ Le respect des traités internationaux (dispositions internationales en vigueur en matière de non-prolifération) ;
- ▶ Les conflits d'intérêts ;
- ▶ Les délits d'initiés ;
- ▶ La corruption ;
- ▶ Les paiements ;
- ▶ Le mécénat, dons, actions humanitaires ;
- ▶ La protection des personnes et des biens ;
- ▶ Le financement de la vie politique ;
- ▶ La concurrence.

REPORTING ÉTHIQUE AU SEIN DE NOS FILIALES

AREVA Mines, comme toutes les filiales du groupe, réalise chaque année un reporting éthique interne de la bonne application de la Charte des valeurs et des éventuelles transgressions. Chaque campagne est ouverte par une lettre d'instruction du directeur général adjoint en charge du Business Group Mines. Ce processus implique nos directeurs et leurs managers. Ce reporting repose sur le principe que nos collaborateurs peuvent rendre compte d'une transgression qu'ils auraient constatée sans en être inquiété si les faits sont avérés.

De même, quiconque recevrait un ordre manifestement contraire à la Charte des valeurs d'AREVA est légitime à ne pas s'y conformer et doit simultanément saisir la direction du groupe pour le constater. La nature des actions correctives varie en fonction de la gravité du manquement à la charte. Ces actions peuvent aller par exemple de la formation jusqu'au licenciement.

La réalisation de cet exercice permet également à nos équipes de mieux appréhender qualitativement sur l'ensemble de nos sites les situations à risques relatives aux règles de conduite et aux valeurs de la charte : corruption, conflits d'intérêts, travail forcé et des enfants, etc.

TRANSPARENCE DES PAIEMENTS

EN SECTEUR EXTRACTIF

La transparence est au cœur de la démarche de croissance responsable des activités minières d'AREVA qui s'attachent à rendre compte de leurs engagements. Ainsi depuis 2003, au travers de son soutien à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE), AREVA démontre son engagement en faveur d'une plus grande transparence des paiements aux États, relatifs à la gestion des ressources minières. Le Niger, la Mongolie, le Gabon et le Kazakhstan, où le groupe déploie ses activités minières, adhèrent à l'ITIE ou sont candidats à l'adhésion. Dans ces pays, nos filiales minières participent au processus local multipartite et déclarent le paiement des impôts, des droits miniers, ainsi que les taxes sur les bénéfices au travers de formulaires déclaratifs spécifiques.

Les Commissaires aux comptes de ces filiales effectuent un audit qui aboutit à un certificat de concordance conformément à la norme "International Standards on Related Services 4 400" (ISRS 4 400) de l'International Federation of Accountants (IFAC). De plus, les entités des activités minières d'AREVA évaluent leur implication dans le processus ITIE au travers de formulaires d'auto-évaluation. Toutes ces informations sont mises à disposition sur le site internet du groupe : www.aveva.com.

AREVA AWARDS : LES PROJETS

INNOVANTS DE NOS COLLABORATEURS

Le succès de notre démarche de responsabilité dépend également de l'implication de toutes les équipes, à tous les niveaux et dans toutes les activités. Afin de stimuler les initiatives, faire connaître et soutenir les projets du terrain et inciter chacun à participer activement aux politiques d'innovation et de développement durable, AREVA organise tous les deux ans depuis 2005 un concours interne, les AREVA Awards. Ce concours récompense les projets innovants en faveur de la performance du groupe, respectueux des enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux et revêtant un caractère d'exemple pour l'ensemble des entités d'AREVA dans le monde. Chacun est invité à participer, quels que soient ses fonctions, métier ou entité.

Lors de la dernière édition des AREVA Awards, 182 équipes au sein du groupe se sont lancées dans la compétition en octobre 2012. 22 projets finalistes ont été retenus et parmi les huit gagnants, deux équipes des activités minières d'AREVA ont été récompensées.



LES 7 VALEURS DU GROUPE AREVA

SÛRETÉ, SÉCURITÉ

- ▶ La nature même de nos métiers appelle à la plus grande conscience professionnelle. Elle se traduit pour AREVA, en matière de sécurité et de sûreté, par l'application des standards les plus élevés au niveau mondial. Elle implique un haut niveau de savoir-faire et une vigilance sans faille en matière de qualité et de protection de l'environnement. AREVA encourage l'esprit d'équipe et s'attache à fournir à ses salariés les conditions propices à l'exécution de leurs tâches et à leur épanouissement professionnel.

TRANSPARENCE

- ▶ La transparence, la sincérité et l'ouverture au dialogue caractérisent la politique de communication d'AREVA. Le groupe s'attache à fournir une information fiable et pertinente permettant d'apprécier de façon objective les performances du groupe dans ses domaines de responsabilité environnementale, économique, sociale et sociétale.

RENTABILITÉ

- ▶ Pour AREVA, atteindre et maintenir un niveau élevé de rentabilité constitue un devoir à l'égard de ses actionnaires, de ses salariés comme de l'ensemble de ses parties prenantes.

SENS DES RESPONSABILITÉS

- ▶ Acteur majeur du marché de l'énergie, AREVA est consciente de ses responsabilités, y compris à l'égard du public, bénéficiaire ultime des produits et prestations du groupe.

INTÉGRITÉ

- ▶ L'honnêteté, l'intégrité et la loyauté gouvernent en toutes circonstances les pratiques et décisions d'AREVA. Le groupe respecte scrupuleusement les lois et la réglementation des pays où il opère.

SATISFACTION DU CLIENT

- ▶ Gage du développement du groupe, de sa pérennité et donc de sa capacité à tenir ses engagements vis-à-vis de ses parties prenantes, la satisfaction du client mobilise l'ensemble des ressources et compétences d'AREVA.

ESPRIT DE PARTENARIAT

- ▶ AREVA a la volonté d'entretenir des relations loyales et constructives avec l'ensemble de ses parties prenantes. Pour répondre à leurs attentes, le groupe cultive un esprit de partenariat fondé sur la solidarité, l'écoute et le dialogue. Dans ce cadre, il mène une politique visant à s'intégrer dans l'ensemble des territoires où il est présent. Elle repose sur le respect des cultures locales et la prise en compte des aspirations des communautés concernées.

Les principaux enjeux de responsabilité

Les enjeux de responsabilité rencontrés sur l'ensemble de nos sites sont nombreux, diversifiés et complexes. Nous nous attachons à les identifier pour y apporter les meilleures solutions en écoutant nos parties prenantes et en appliquant les bonnes pratiques du secteur.

Plusieurs cadres guident ainsi notre démarche de responsabilité : la Charte des valeurs, les politiques et standards du groupe, le respect de la réglementation et notre engagement au sein du Conseil International des Mines et Métaux (ICMM).



Rencontre avec les représentants des communautés du Nunavut sur le projet Kiggavik, Canada

IDENTIFIER ET RÉPONDRE

AUX ATTENTES DE NOS PARTIES

PRENANTES

AREVA a développé des principes méthodologiques appelés "cartographies de parties prenantes". Ils permettent à nos équipes d'identifier, d'analyser et de répondre aux attentes des groupes et communautés impactés par nos activités. Depuis 2012, nous effectuons une cartographie des parties prenantes de nos futurs projets miniers comme en Mongolie par exemple.

Plusieurs entités peuvent être impliquées dans cet exercice d'identification et de réponse à nos parties prenantes :

- ▶ via les structures de dialogue et de concertation présentes dans chaque pays d'implantation des sociétés minières ;
- ▶ au sein des Comité Sociétaux Mines composés des directeurs de filiales et de sites, des responsables sociétaux, de la Direction de la responsabilité sociétale, de la Direction de la communication du Business Group Mines et des représentants de la Direction développement durable d'AREVA ;
- ▶ au niveau des directions du siège d'AREVA Mines (ex. responsabilité sociétale, stratégie, juridique, communication, etc) ;
- ▶ au niveau de la force commerciale d'AREVA intégrant les business Mines et Amont (Chimie, Enrichissement) ;
- ▶ au niveau des directions support du siège du groupe (ex. financière, développement durable, affaires publiques, communication etc).

Nous proposons ainsi dans chacun des chapitres de ce rapport 2012 de présenter des informations intéressant prioritairement nos parties prenantes internes, nos clients, le Conseil International des Mines et Métaux et nos parties prenantes locales.



APPLIQUER LES BONNES PRATIQUES

DU SECTEUR EXTRACTIF

Si le respect et l'application de la réglementation est un pré-requis au sein de nos opérations, nous attachons également à adopter les bonnes pratiques internationales dans le cadre de l'amélioration continue de nos démarches et d'une veille sectorielle relative aux thématiques en lien avec le développement durable. Dans ce cadre, nous adhérons au Conseil International des Mines et Métaux (ICMM) et adoptons les principes et engagements associés.

DIX PRINCIPES ICMM

Exemples de livrables au sein de nos activités minières

PRINCIPE 1 : Adopter et maintenir des pratiques commerciales éthiques et des systèmes rigoureux de gouvernance d'entreprise.

- Applicabilité de la Charte des valeurs "Sens des responsabilités, intégrité et satisfaction du client"
- Reporting éthique

PRINCIPE 2 : Intégrer les questions de développement durable au processus décisionnel de l'entreprise.

- Charte de sûreté nucléaire, politiques liées à la santé et sécurité au travail et à la protection de l'environnement
- Applicabilité de la Charte des valeurs dans les contrats nous liant à nos prestataires et nos clients
- Auto-évaluation de nos pratiques de RSE selon les dix principes de développement durable de l'ICMM
- Définition de plans de réaménagement

PRINCIPE 3 : Défendre les droits fondamentaux de la personne et le respect des cultures, des coutumes et des valeurs dans les rapports avec nos employés et toutes les personnes touchées par nos activités.

- Reporting éthique et applicabilité de la Charte des valeurs "Esprit de partenariat"
- Dispositif d'alerte et de réclamation pour la remontée des cas de discrimination ou de comportements discriminatoires supposés
- Politique sociale et conventions collectives
- Instances représentatives du personnel
- Baromètre salariés "Voice of the employees"
- Définition des engagements sociétaux et des investissements communautaires au travers des Comités Sociétaux Mines

PRINCIPE 4 : Mettre en œuvre des stratégies de gestion des risques fondées sur des données valables et des principes scientifiques objectifs.

- Applicabilité de la Charte des valeurs "Sûreté et sécurité"
- Business Risk model et analyses/évaluations des risques industriels, environnementaux et sanitaires
- Procédures de préparation aux situations d'urgences
- Prévention des risques radiologiques
- Mise en œuvre du principe ALARA
- Programme de R&D Envir@mines

PRINCIPE 5 : Chercher à améliorer continuellement notre performance en matière de santé et de sécurité.

- Applicabilité de la Charte des valeurs "Sûreté et sécurité"
- Politique Santé et Sécurité au travail et plans d'actions associés
- Diagnostic culture sécurité au travail
- Système de management OHSAS 18001
- Formations déployées sur sites

PRINCIPE 6 : Chercher à améliorer continuellement notre performance environnementale.

- Applicabilité de la Charte des valeurs "Sûreté et sécurité"
- Politique Environnement et plans d'actions associés
- Système de management ISO 14001
- Réseau de surveillance environnemental et études d'impact
- Engagement du groupe "Neutralité carbone"

PRINCIPE 7 : Contribuer à la conservation de la biodiversité et aux approches intégrées à la planification de l'utilisation du sol.

- Engagement du groupe en faveur de la biodiversité
- Stratégie biodiversité en cours de définition sur le périmètre des activités minières et engagement de nos équipes au sein de groupes de travail dédiés (ex. FEDEM)
- Etudes conduites sur nos sites dans le cadre des études d'impact

PRINCIPE 8 : Faciliter et promouvoir la conception, l'utilisation, la réutilisation, le recyclage et l'élimination responsables de nos produits.

- Intégration à notre référentiel projet minier des critères liés aux études d'éco-conception
- Respect de la réglementation européenne (ex. REACH)
- Engagement de nos équipes au sein de groupes de travail (ex. ICMM)
- Réalisation d'études environnementales de R&D (ex. PNGMDR)

PRINCIPE 9 : Contribuer au développement social, économique et institutionnel des collectivités dans lesquelles nous menons des activités.

- Applicabilité de la Charte des valeurs "Esprit de partenariat"
- Réalisation de cartographies de parties prenantes (identification et analyse des attentes) et mise en place ou formalisation de systèmes de remontée des préoccupations des communautés locales en cours de définition
- Implication dans des comités locaux et des fonds d'investissements communs pour le financement de projets sociétaux. (ex. CBO au Niger)

PRINCIPE 10 : Mettre en œuvre envers nos parties prenantes, un engagement transparent et efficace ainsi que la communication et la réalisation de rapports vérifiés de manière indépendante.

- Applicabilité de la Charte des valeurs "Transparence"
- Réalisation d'un rapport annuel extra-financier
- Définition d'axes d'amélioration visant à appliquer les lignes directrices du GRI et à réaliser annuellement des audits RSE indépendants
- Implication dans les structures locales de dialogue et concertation

Les dix principes fondamentaux de l'ICMM (et leurs compléments - les "position statement") s'inspirent d'autres normes mondiales, dont la Déclaration de Rio, le Global Reporting Initiative, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, les Politiques opérationnelles de la Banque mondiale, les Conventions 98, 169 et 176 de l'Organisation Internationale du Travail et les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de la personne. Les éléments descriptifs de chacun de ces dix principes sont disponibles sur www.icmm.com.

Ces principes, en accord avec nos politiques et engagements internes, nous accompagnent dans le développement de notre plan d'engagements responsables 2013-2016. Ils nous permettent de mieux appréhender les enjeux du secteur minier et nous servent de support pour prioriser la matérialité des thématiques associées.

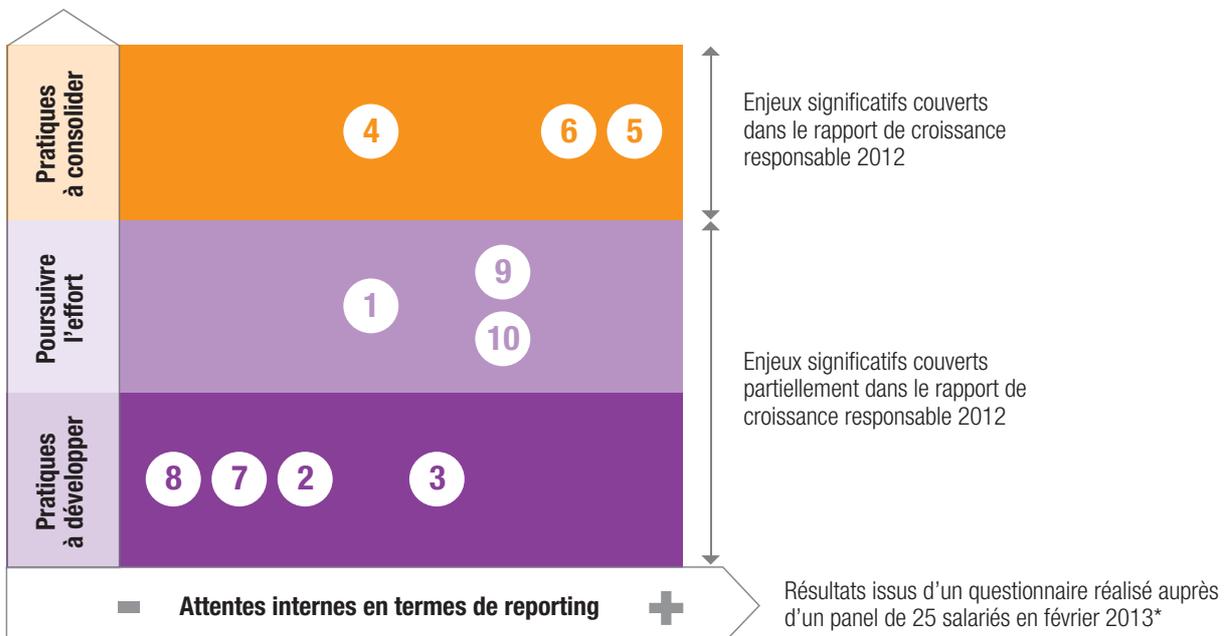
PRIORISER NOS ENJEUX

DE RESPONSABILITÉ

Nous avons conduit en décembre 2012, une auto-évaluation de nos pratiques de développement durable auprès des directeurs et de nos spécialistes sur site et au siège d'AREVA Mines. Cet exercice s'est appuyé sur les dix principes de développement durable développés pour le secteur minier dans le cadre du Conseil International des Mines et Métaux.

Les résultats nous ont permis d'identifier trois niveaux de maturité dans nos pratiques pour lesquels nous avons identifié des axes d'amélioration : le "Plan d'engagements responsables 2013-2016". Cette auto-évaluation sera conduite tous les deux ans et le déploiement des actions adapté en fonction de la maturité du site, de la nature de l'activité minière (exploration, projet, production, réaménagement) et de la zone géographique. La mise en application de ces principes sera auditée annuellement à compter de 2014 au sein de nos activités par un tiers indépendant.

Résultats de notre auto-évaluation RSE en décembre 2012*



* Action conduite par la Direction RSE d'AREVA Mines

Cette matrice se lit ainsi :

"le principe ICMM n°5 en lien avec la santé et la sécurité au travail est un sujet important à couvrir dans le rapport 2012 d'après nos salariés. Notre maturité en lien avec ce thème est évaluée comme importante et nous devons continuer à consolider notre expérience et notre savoir-faire dans le domaine".

Nous avons également sollicité un groupe de salariés d'AREVA Mines afin de mieux prioriser les sujets à traiter dans ce rapport de croissance responsable. La matrice ci-contre présente ainsi les sujets que nous couvrons prioritairement dans le présent document et le niveau de maturité associé à chacun de ces thèmes au sein de nos opérations. Ces sujets sont légendés de 1 à 10 en référence aux dix principes de développement durable de l'ICMM.

Le principe 5, relatif à la santé et la sécurité au travail, étant identifié comme important, nous avons réalisé pour la première fois en coopération avec un de nos sous-traitants (ESAFOR au Niger - cf. p13) un focus visant à mieux expliquer notre implication réciproque sur le sujet.

PRÉPARER L'AVENIR

Pour répondre à la croissance de la demande mondiale en uranium, les activités minières d'AREVA prévoient une augmentation de la production afin d'atteindre 12 000 tonnes d'uranium en 2016. Le défi consiste également à maintenir des coûts de production aussi bas que possible pour être compétitif face aux prix du marché. Enfin la maîtrise des risques sur l'avenir passe par la constitution d'un solide carnet de commandes diversifié géographiquement avec un mix équilibré de prix fixes escalés et de prix indicés marché.

Pour maintenir un niveau de ressources et de réserves égal à 20 ans de production, un programme ambitieux d'exploration a été déployé dans les régions les plus prometteuses du globe (Canada, Mongolie, Kazakhstan, Niger, Gabon, Australie...). Des efforts d'investissement et de R&D soutenus sont maintenus dans le développement des projets miniers en cours (Imouraren, Cigar Lake) ou à venir (Kiggavik, Midwest, Mongolie...).

Enfin, le plan d'engagements responsables 2013-2016 vise à :

- ▶ améliorer la transparence de notre démarche de responsabilité (reporting GRI, audit RSE, valorisation, etc),
- ▶ maintenir un haut niveau de prévention et de maîtrise des risques,
- ▶ continuer de développer notre implication sociétale dans les territoires où nous sommes implantés (création des Comités Sociétaux Mines régionaux et déploiement de politiques sociétales adaptées au contexte),
- ▶ mieux appréhender les grands enjeux environnementaux auxquels nous sommes confrontés (biodiversité, eau, efficacité énergétique, gestion des impacts sur le long terme).

GOVERNANCE DES ACTIVITÉS

MINIÈRES D'AREVA

Les activités minières d'AREVA sont regroupées dans le pôle des directions opérationnelles d'AREVA en tant que "Business Group Mines". Depuis le 1^{er} octobre 2011, cette direction opé-

rationnelle a connu une évolution de son statut juridique pour devenir une filiale de rang 1 détenue à 100% par AREVA SA : AREVA Mines SA.

Cette entité juridique française, administrée par un Conseil d'Administration, assure donc une interface renforcée entre ses filiales à l'étranger et le corporate AREVA, permettant également une meilleure visibilité et un renforcement de sa gouvernance. AREVA Mines SA regroupe deux établissements en France : le siège à la Tour AREVA à Paris La Défense et le site industriel de Bessines-sur-Gartempe (Limousin). AREVA Mines est dirigée par Olivier Wantz, son Président Directeur Général.

L'organisation, le fonctionnement et les prérogatives du Conseil d'Administration sont fixés par les statuts et dépendent du droit national. Le Conseil d'Administration se réunit au moins deux fois par an. Il détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Le Conseil d'Administration est composé de 13 administrateurs : cinq nommés sur proposition d'AREVA, deux sur proposition du CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives), trois représentants de l'État et trois administrateurs élus représentant du personnel (première élection en février 2013). Un contrôleur d'État et un commissaire du gouvernement assistent également aux séances du Conseil d'Administration, tout comme le secrétaire du Comité Central d'Entreprise.

L'ensemble "AREVA Mines SA" et "opérations minières à l'étranger" constituent donc le Business Group Mines dont le directeur est Olivier Wantz depuis le 1^{er} avril 2012. Il rapporte directement au directoire d'AREVA et son "Executive Management Board". Il préside le Comité de Direction du Business Group Mines rassemblant les directeurs opérationnels et des fonctions support (Direction Géosciences, Direction Expertises et Projets, Direction des Opérations, Direction des Ressources Humaines, Direction de la Communication, Direction Financière, Direction de la Stratégie et du Développement, Direction Juridique).

Le détail des informations relatives à la performance financière, la nature de nos opérations et filiales, la rémunération de nos dirigeants et les différents comités de gouvernance est disponible dans les Document de référence AREVA 2012 et le Rapport annuel 2012 du groupe.



Les défis à relever au sein de nos activités

AREVA fournit à ses clients des solutions pour produire de l'électricité avec moins de CO₂. Numéro un mondial du nucléaire, le groupe propose aux électriciens une offre intégrée qui couvre toutes les étapes du cycle du combustible : de l'extraction du minerai à la conception et la construction de réacteurs nucléaires, ainsi que les services associés.

Les activités minières sont le premier maillon de ce cycle et du modèle intégré d'AREVA. Elles assurent, à long terme, l'approvisionnement des clients en uranium destiné à la production d'électricité.

1 360 milliards d'€
de chiffre d'affaires
(15% du chiffre d'affaires d'AREVA)

Plus
de **5 200**
collaborateurs

2^e producteur
mondial
avec
9 760
tonnes
d'uranium

16 %
du marché
mondial

6 %*
des ressources
mondiales
d'uranium

Une présence
dans **8** pays
et sur
5 continents

SÉCURISER L'APPROVISIONNEMENT DE NOS CLIENTS

Notre cœur de métier vise à fournir du "Yellow cake" (du concentré d'uranium) à nos clients de manière rentable, sûre et sur le long terme dans une conjoncture économique fluctuante et un marché mondial de l'énergie en constante évolution. En cohérence avec le plan d'action stratégique du groupe "Action 2016" lancé fin 2011, nos activités concentrent leurs efforts sur la performance économique, le développement commercial et la satisfaction des clients, l'innovation mais également la gestion des risques, la sécurité au travail et le développement des collaborateurs.

AREVA est le 2^e producteur d'uranium dans le monde en 2012, avec une production de 9 760 tonnes d'uranium (part AREVA consolidée financièrement), en hausse de plus de 70% ces cinq dernières années.

Afin de garantir à ses clients la sécurité d'approvisionnement, AREVA met tout en œuvre pour conserver en permanence 20 ans de production en ressources et en réserves pondérées*.

Aujourd'hui, le groupe dispose de 6% des ressources mondiales et investit près de 50 millions d'euros par an dans un vaste programme d'exploration.

Les activités minières d'AREVA disposent d'un portefeuille d'actifs et de ressources diversifié qui constitue un facteur de sécurisation important pour les électriciens qui souhaitent disposer de garanties sur le long terme. Le groupe compte actuellement 40 clients électriciens, soit environ 50% des électriciens nucléaires mondiaux. Le carnet de commandes 2012 atteint plus de 12 milliards d'euros. Il est géographiquement diversifié mais alimenté par deux principales zones : 45% Asie, 38% Europe. Les contrats sont d'une durée moyenne de cinq à sept ans, certains engagements prévoient des livraisons jusqu'en 2035.

Il est fondamental pour nos activités de continuer à maintenir un haut niveau de confiance avec nos clients : disposer d'équipes commerciales décentralisées à l'écoute de leurs attentes, exécuter et livrer sans faille les contrats qui nous lient.

À SAVOIR (*)

Les réserves représentent l'uranium dont l'exploitation est techniquement et économiquement réalisable.

Les ressources regroupent les concentrations d'uranium prometteuses mais dont la rentabilité technico-économique doit encore être confirmée.



S'ADAPTER AU MARCHÉ DE L'URANIUM...

Le marché mondial de l'uranium se caractérise par des volumes échangés très inférieurs à ceux rencontrés sur les marchés des autres matières énergétiques. C'est un marché où le nombre de producteurs est limité : six d'entre eux fournissant environ 75% de la production mondiale.

La production d'uranium couvre les trois quarts de la consommation mondiale, le reste étant approvisionné par des ressources secondaires issues du déstockage du Département de l'Énergie américain (DOE), de l'utilisation des combustibles MOX (Mixed Oxides), de l'uranium de recyclage, etc.

Ces dernières années, l'augmentation de la production minière a permis d'atteindre un certain équilibre entre une demande mondiale qui s'établit à environ 68 000 tonnes d'uranium (tU) en 2012 (source : *World Nuclear Association – WNA*) et une production de 59 000 tU.

La WNA estime qu'en 2020 la demande sera supérieure de 28% à celle de 2012. La consommation en hausse du parc électronucléaire mondial, tirée notamment par les programmes de construction de nouvelles centrales asiatiques, et la diminution prévue de plus de 30% des ressources secondaires en uranium essentiellement due à la fin du programme de dilution des stocks d'uranium militaires américains et russes devraient être les principaux moteurs de cette croissance.

...ET À LA CONJONCTURE

Depuis l'accident de Fukushima au Japon, le marché connaît une période d'attentisme et de fléchissement des prix court terme (prix spot*). La mise en vente prochaine de stocks d'uranium engendrée par la fermeture ou l'arrêt de réacteurs japonais et allemands, les retards pris par les producteurs dans la vente de la production de l'année en cours et les décalages de livraisons au Japon font paraître l'offre abondante.

Sur le court terme, celle-ci incite les acheteurs à attendre, dans l'espoir que les prix baissent encore, et les vendeurs pressés à écouler leur production à un prix moindre. Par ailleurs, afin de compenser la faiblesse de la demande, les producteurs ont décalé ou annulé la mise en production de projets miniers et réduit leurs investissements. Des décisions, qui associées à la baisse du niveau global des projets d'exploration, confirment les prévisions de ralentissement de la croissance de la production.

S'il perturbe l'activité à court et moyen terme, l'accident de Fukushima ne change pas les fondamentaux du marché de l'uranium sur le long terme. La demande continue de croître et les nouveaux projets miniers sont nécessaires pour la couvrir.

Courbe des prix spot et long terme de l'uranium (2009-2013)

source : The Ux Consulting Company, LLC, site internet : <http://www.uxc.com/>



À SAVOIR (*)

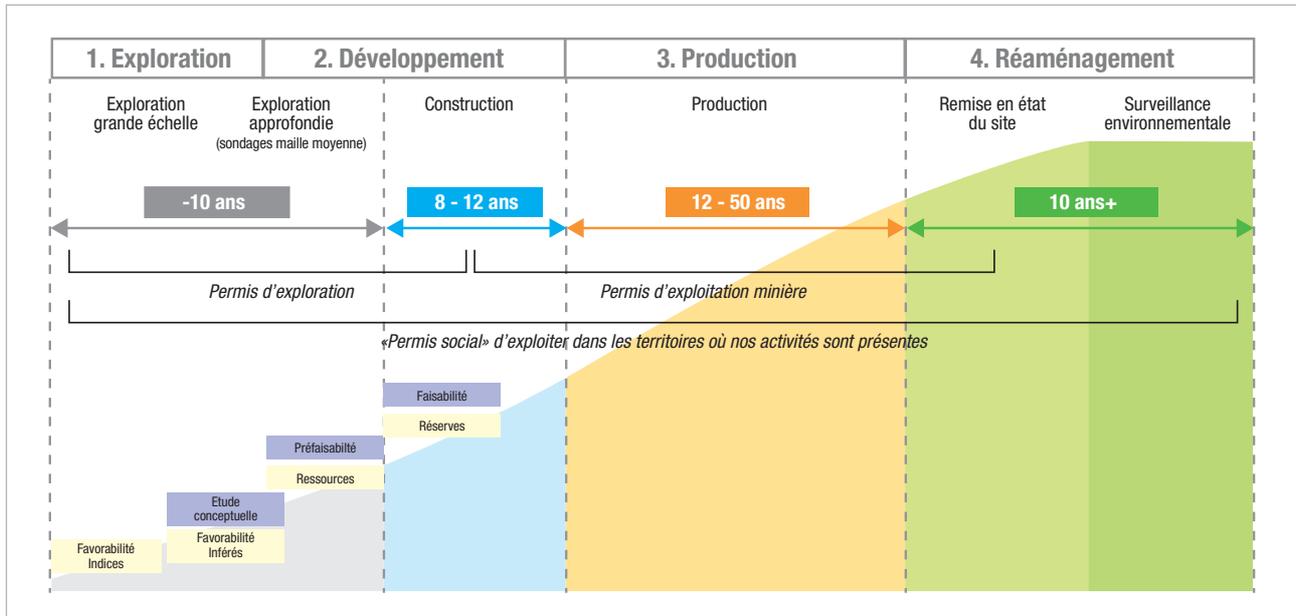
Indicateur spot : évaluation du prix auquel aurait pu se conclure une transaction occasionnelle portant sur une livraison à effectuer dans les 12 mois.

Indicateur long terme : estimation du prix de signature de contrats dont la livraison s'étend sur plusieurs années (au-delà du spot).

DIVERSIFIER NOTRE PORTEFEUILLE D'ACTIFS

AREVA est présent dans 8 pays sur l'ensemble des étapes de la vie, de l'exploration au développement du projet minier ainsi que la mise en production et le réaménagement des sites. Le groupe dispose d'un portefeuille diversifié de projets miniers sur les différentes étapes de développement et dans les différentes zones géographiques :

- ▶ Des projets en développement tels qu'Imouraren (Niger) et Cigar Lake (Canada) ;



- Des projets d'exploration en phase d'étude, qui pourront rentrer en production dans une quinzaine d'années, tels que les projets de Kiggavik (Canada) ou le projet de Zoovch Ovo (Mongolie) ;
- Des projets en attente d'un contexte économique favorable pour leur démarrage tels que Trekkopje (Namibie) ou McClean Underground (Canada).

Le processus d'exploration nécessite une dizaine d'années environ, depuis la découverte des tout premiers indices jusqu'à la confirmation d'une ressource potentiellement exploitable.

La phase de développement détermine la viabilité technique, économique et environnementale d'un projet minier. Puis la mise en place de la mine et de la construction des infrastructures industrielles.

Au cours de l'étape de production, le minerai d'uranium est exploité selon les caractéristiques du gisement, dans des mines à ciel ouvert, souterraines, ou selon la solution de la récupération in situ (technique ISR).

Après traitement, le concentré d'uranium naturel obtenu, le "Yellow Cake" (U_3O_8), contient 80% d'uranium.

Le réaménagement des sites miniers utilise des techniques de génie civil et minier et fait appel à de nombreux métiers transdisciplinaires (environnement, projets, sociétal). L'objectif est de remettre les sites exploités au plus près de leur état naturel.

L'uranium d'AREVA provient de quatre mines, dont trois sont exploitées par le groupe :

Pays	Niger	Canada	Kazakhstan	
Mines	SOMAÏR	COMINAK	McArthur River	KATCO
Localisation	Gisement à côté d'Arlit en exploitation depuis 1971	Gisement à Akouta, Akola et Ebba en exploitation depuis 1978	En exploitation depuis 1999	Gisement de Muyunkum et de Tortkuduk en exploitation depuis 2006
Partenaires	AREVA (exploitant) : 63,4% SOPAMIN (Niger) : 36,6%	AREVA (exploitant) : 34% SOPAMIN (Niger) : 31% OURD (Japon) : 25% ENUSA (Espagne) : 10%	Cameco Corporation (exploitant) : 69,8% AREVA : 30,2%	AREVA (exploitant) : 51% KAZATOMPROM : 49%
Type de mine	Mine à ciel ouvert	Mine souterraine	Mine souterraine	Récupération in situ (ISR)
Type de traitement	Lixiviation dynamique et lixiviation en tas	Lixiviation dynamique	Lixiviation dynamique	Récupération in situ (ISR)
Teneur moyenne	2,8 kg d'uranium par tonne (2,8 ‰)	4 kg d'uranium par tonne (4 ‰)	200 kg d'uranium par tonne (20%)	0,8 kg d'uranium par tonne (0,8 ‰)
Production 2012 <i>(part AREVA consolidée financièrement)</i>	3 065 tonnes d'uranium	512 tonnes d'uranium	2 270 tonnes d'uranium	3 661 tonnes d'uranium

NIGER



FOCUS

Intégrer notre démarche de responsabilité au cœur de nos opérations



Usine de traitement du minerai de COMINAK, Niger

CONTEXTE

Début 2012, les équipes de Cominak ont constaté que le procédé chimique de traitement du minerai était de plus en plus consommateur d'acide alors que la production de ce réactif sur site était limitée. Ces équipes, aux compétences pluridisciplinaires (qualité, procédé, fabrication, maintenance, etc) ont développé un procédé innovant permettant de réduire significativement la consommation d'acide, d'optimiser la production, d'améliorer la rentabilité financière et de réduire l'empreinte environnementale. Ce projet a été récompensé par un prix lors du concours interne AREVA Awards pour ses critères de "performance opérationnelle et fonctionnelle".

INNOVATION

Cette innovation consiste en l'amélioration de l'injection de l'acide sulfurique à différentes étapes clés du procédé de traitement chimique. Jusqu'à présent, l'acide était injecté en un seul point et en excès. Cette amélioration technique permet donc de mieux maîtriser les volumes injectés et le rendement de l'attaque acide et ce, sur des installations qui ont déjà plus d'une trentaine d'années de fonctionnement.

POINT SUR L'ACIDE SULFURIQUE

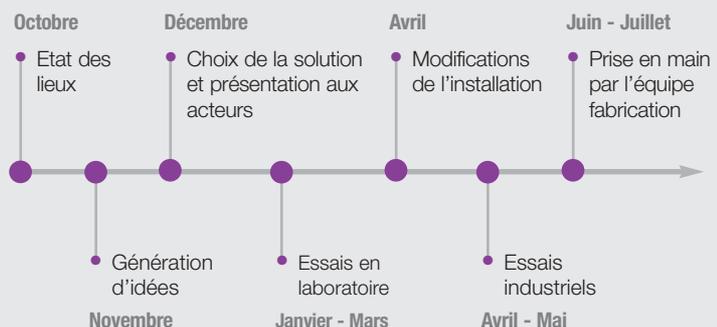
L'acide sulfurique permet de faire passer l'uranium contenu dans le minerai, d'une forme solide à une forme liquide, en vue de son traitement chimique. La quantité d'acide à introduire dans le procédé doit non seulement être optimisée pour dissoudre le maximum d'uranium au meilleur coût, mais aussi suffisante pour se prémunir de colmatages et de dépôts préjudiciables à la bonne marche des installations. L'acide sulfurique est le 1^{er} réactif chimique, en termes de coût et de volume, pour les mines d'AREVA au Niger. A COMINAK, il représente 10% des coûts de production et demande d'acheminer chaque année plus de 20 000 tonnes de soufre sur site afin d'y produire la quantité d'acide nécessaire.

RÉSULTATS

La mise en place de ce procédé depuis mai 2012 a permis d'atteindre les résultats suivants :

- diminution de la consommation d'acide sulfurique de près de 10% du volume annuel tout en maintenant le rendement de récupération de l'uranium,
- diminution des coûts de production et de maintenance,
- réduction de l'empreinte CO₂ (190 tonnes par an soit l'équivalent de 40 camions acheminant 1 800 tonnes de soufre) et diminution des rejets de SO₂ (soit 80 tonnes par an),
- meilleure maîtrise des risques d'accidents routiers pour l'acheminement du soufre ou de l'acide sulfurique par camion,
- innovation potentiellement applicable sur d'autres installations minières d'AREVA comme le site de SOMAÏR qui pourrait alors réduire ses rejets de CO₂ de près de 800 tonnes par an.

ÉTAPES CLÉS 2011-2012





Contrôle radiologique dans le cadre du projet Kiggavik, Canada

02

NOTRE GESTION DES RISQUES

Risques au poste de travail, risques sanitaires, technologiques ou environnementaux, les risques des activités minières sont pris en compte très en amont de toute activité. Cette démarche d'analyse et de prévention est essentielle pour maîtriser les risques et demeure depuis toujours une priorité du groupe. La formation, le retour et le partage d'expérience sont privilégiés. De même la radioprotection des salariés et des populations riveraines vise la garantie d'une exposition aux rayonnements ionisants la plus faible possible.

Principes ICMM ► 1 2 3 **4** 5 6 7 8 9 10

La maîtrise des risques

Plusieurs facteurs de risques peuvent avoir un impact sur la performance et le fonctionnement de nos activités dans différents domaines : industriel, au poste de travail, financier, sociétal etc.

De même, nos activités peuvent avoir un impact sur nos parties prenantes. Pour ces deux volets, nous nous attachons à identifier en amont les facteurs de risques et les conséquences potentielles afin de mieux les maîtriser.



PÉRIMÈTRE COUVERT EN MATIÈRE DE RISQUES

Le périmètre du présent rapport couvre les risques au poste de travail, les risques sanitaires, les risques industriels et environnementaux. Les approches et les évaluations de risques relatives aux domaines sociétal et éthique ne sont pas présentées. La mise en application de principes méthodologiques relatifs à ces domaines est à l'étude et fait partie des engagements responsables pluriannuels à satisfaire à l'horizon 2016.

La gestion et la couverture des risques globaux pouvant avoir un impact sur nos activités sont présentés exhaustivement dans le Document de référence 2012 du groupe (page 13 à 38).

GOUVERNANCE DE NOTRE GESTION DES RISQUES

Les activités minières d'AREVA respectent la réglementation en vigueur dans les pays d'implantation ainsi que les standards du groupe afin de gérer et prévenir les risques liées à nos activités. Le but est de prévenir toutes situations accidentelles ou chroniques pouvant impacter l'homme et l'environnement.

La maîtrise des risques au sein d'AREVA, et plus particulièrement au niveau des activités minières implique les acteurs suivants :

- ▶ **La Direction Santé-Sécurité-Sûreté-Développement Durable** du groupe (D3SDD) dispose :
 - D'un pôle d'expertise technique en mission d'assistance pour les équipes des activités minières ;

- D'un pôle de contrôle interne en complément de la Direction des Risques et Assurances AREVA pour la revue annuelle des risques en lien avec la santé et la sécurité au travail, la sûreté ou encore l'environnement.

- ▶ **La Direction Santé-Sécurité-Environnement-Radio-protection d'AREVA Mines (DSSERp)** et les exploitants sont en charge de réaliser les études d'impact, les études de danger, les analyses de risques, les exercices de crise et le pilotage de la performance en lien avec la maîtrise des risques.
- ▶ **Le Comité de Direction des activités minières d'AREVA** a pour mission de fixer les objectifs, de suivre l'avancement des plans d'actions associés et d'arbitrer toutes décisions jugées nécessaires pour la prévention et la maîtrise des risques, notamment sur les scénarios à risques jugés majeurs.

PRÉVENIR LES RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

Les risques industriels et environnementaux concernent les incidents pouvant survenir sur les installations industrielles. Ils font l'objet de nombreuses études et analyses pour être caractérisés au mieux en terme de gravité, probabilité, etc.

Ainsi, le déploiement du guide pour la réalisation d'analyses de risques environnementaux s'est poursuivi en 2012. Les études de danger des sites miniers sont en cours de finalisation. Elles ont mis en évidence les bonnes pratiques, ainsi que les thématiques sur lesquelles les sites doivent progresser. À partir de ces constats, des plans d'action pluriannuels ont été déployés sur SOMAÏR, COMINAK, KATCO et McCLEAN afin d'améliorer

le niveau global de maîtrise des risques accidentels (ex. l'installation de stockage et de dépotage d'ammoniaque a été revue dans sa globalité à KATCO : remplacement des cuves, revue du poste de dépotage).

Les cartographies de risques industriels ont permis de prioriser les différents scénarios. En 2012, les scénarios à risques jugés majeurs sur les installations existantes ont été maîtrisés sur l'ensemble des sites. Une mise à jour est désormais en cours de réalisation afin de hiérarchiser les scénarios restant.

Les facteurs de risques externes en lien avec des actes de malveillance n'entrent pas dans la prévention des risques industriels. Ils sont gérés par la direction d'AREVA en charge de la protection des personnes et du patrimoine. Dans des circonstances exceptionnelles relatives à des actes de terrorisme, ils sont gérés par les autorités nationales du pays d'implantation et les autorités françaises.

PRÉVENIR LES RISQUES CHIMIQUES

AU POSTE DE TRAVAIL

La prévention des risques au poste de travail vise à limiter les impacts sanitaires potentiels des activités sur nos salariés et les intervenants extérieurs. Elle est réalisée pour la plupart de nos sites dans le cadre de systèmes de management de la sécurité, certifiés OHSAS 18001.

Les substances cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR). Une procédure est applicable depuis septembre 2008 sur tous les établissements où le groupe est l'opérateur principal. Elle comporte deux volets, un lié à la gestion des risques aux postes de travail, et un autre lié à la gestion des risques vis-à-vis de l'environnement. Les objectifs de cette directive sont notamment d'identifier et de supprimer (si c'est techniquement et économiquement possible) toutes les substances CMR classées 1A et 1B (en accord avec le règlement européen 1272/2008 déclinant le GHS* en Europe), ainsi que de maîtriser la traçabilité des expositions des salariés par la mesure et le suivi.

L'amiante. Suite à la mise à jour de la directive interne 2009 traitant de l'amiante, les revues réalisées en 2010, ainsi que les auto-évaluations des sites ont permis de dresser un état des lieux vis-à-vis du risque lié à la présence d'amiante dans les installations. Ainsi, un certain nombre de mesures ont été prises comme le désamiantage ou le confinement.

À SAVOIR (*)

GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals est un système international d'étiquetage des matières dangereuses.

PRÉVENIR LES RISQUES POUR LES POPULATIONS

Les études d'impact des installations intègrent les effets sur l'environnement, la faune et la flore au même titre que ceux sur l'homme.

Dans un premier temps, les rejets radioactifs et/ou chimiques conventionnels, qu'ils soient aqueux ou gazeux sont réduits à la source. Puis des mesures de maîtrise des risques (détection de fuites, instrumentation, etc) sont mises en place. L'impact résiduel des rejets sur la santé et l'environnement est régulièrement évalué et mesuré au travers d'un réseau de surveillance. Les autres nuisances susceptibles d'être générées par les sites sont également suivies.

Dans le cadre de la politique environnementale du groupe, le déploiement et/ou l'actualisation des évaluations des risques sanitaires chimiques se sont poursuivis en 2012. Ces études visent à caractériser les effets potentiels sur la santé des personnes qui seraient exposées de façon chronique à des rejets chimiques. Elles sont réalisées à partir de scénarios basés sur le fonctionnement normal des installations. Elles tiennent également compte des différentes voies d'exposition et d'approches les plus réalistes possibles. Elles sont renouvelées à chaque modification notable des installations et à la lumière des dernières connaissances scientifiques disponibles.

SE PRÉPARER AUX SITUATIONS

D'URGENCE

Les exercices de préparation aux situations d'urgence bénéficient d'un processus formalisé de retour d'expérience. Des exercices de crise sont conduits régulièrement en local. Ceux impliquant également les équipes au niveau national et au niveau siège sont réalisés deux fois par an pour les activités minières d'AREVA. Ces exercices sont l'opportunité de former les différents acteurs (internes et externes) et d'enrichir leurs compétences, leur expérience, de tester les organisations, les procédures et les équipements, et de définir de nouveaux axes de progrès. Ainsi, des exercices ont été réalisés récemment au sein des activités minières : 1 en local en France sur notre site de Bessines (France) et 1 à plusieurs niveaux d'implication (local, national, siège) sur notre site au Kazakhstan.

En 2012, AREVA a renforcé son organisation dans ce domaine en créant une direction en charge de la gestion de crise sûreté au sein de la D3SDD. Une nouvelle procédure de gestion des situations de crise adaptée aux activités minières est disponible depuis octobre 2012.

La radioprotection

Au travers de la radioprotection nous mettons en œuvre toutes les mesures de prévention permettant de limiter l'exposition aux rayonnements de nos équipes et des populations. Nous nous appuyons sur les recommandations nationales et internationales qui encadrent les limites d'exposition des personnes à la radioactivité pouvant être émise par une activité industrielle, en supplément de la radioactivité naturelle.



Préparation de dosimètres individuels, SOMAIR, Niger

À SAVOIR (*)

La radioactivité est un phénomène naturel. Elle est due à la faculté qu'ont les noyaux des atomes de certains corps radioactifs de se transformer spontanément en d'autres atomes (radioactifs ou non), en émettant un rayonnement porteur d'énergie. On la retrouve dans le sol et les matériaux terrestres (rayonnement tellurique), en provenance du soleil (rayonnement cosmique) et même dans le corps humain (potassium 40, carbone 14). Qu'elle soit naturelle ou artificielle, la radioactivité possède les mêmes caractéristiques et les mêmes effets.

NOTRE APPROCHE SUR LE LIEU

DE TRAVAIL

Notre approche en matière de radioprotection de nos collaborateurs s'appuie sur la réglementation française, les réglementations locales, les recommandations internationales, la charte de sûreté nucléaire du groupe et les standards AREVA associés.

La radioprotection est prise en compte dès les phases ingénierie des projets. Les installations sont construites en intégrant une exposition limitée au poste de travail. Les aspects zonage, ventilation, structure sont les facteurs les plus importants à bien dimensionner. Par la suite en fonctionnement normal d'exploitation, des analyses de risque sont menées aux postes de travail.

L'exposition des salariés est évaluée et suivie au quotidien. Des voies d'amélioration sont identifiées et des actions menées pour diminuer l'exposition suivant le principe ALARA*.

Plusieurs procédures ont ainsi été rédigées en 2012 au siège d'AREVA Mines afin de mieux harmoniser nos pratiques :

- ▶ Prise en compte de la radioprotection dans les phases projets ;
- ▶ Guide de déclaration des événements en lien avec la santé et la sécurité au travail, l'environnement ou encore la radioprotection au sein des activités minières ;
- ▶ Exigences en matière de radioprotection applicables aux entreprises extérieures opérant sur les sites miniers.

À SAVOIR (*)

ALARA est l'acronyme de l'expression anglophone "As Low As Reasonably Achievable" pouvant être traduit en français par "aussi bas que raisonnablement possible d'atteindre". C'est un des grands principes de base de la radioprotection. L'objectif est de réduire l'exposition des travailleurs à un niveau le plus faible possible en prenant en compte les facteurs techniques, économiques et sociaux. Le groupe s'inscrit dans cette démarche et applique ce principe au sein de ses entités.

SUIVI DES RÉSULTATS RADIOLOGIQUES

Dans le cadre des "AREVA Business Review" trimestrielles, la radioprotection fait l'objet d'un reporting au niveau du groupe. Un suivi mensuel est également réalisé par les activités minières d'AREVA au travers des "Monthly Scorecard". Ainsi les radioprotectionnistes présents sur nos activités en exploration et en exploitation, peuvent communiquer les résultats en lien avec les doses maximales reçues. Ce réseau est animé par le service de radioprotection de la direction DSSERp d'AREVA Mines.

RÈGLEMENTATION EN MATIÈRE DE RADIOPROTECTION DES TRAVAILLEURS

La recommandation n°103 de la Commission Internationale de Protection contre les Rayonnements ionisants (CIPR) et la directive Euratom 96/29 fixent l'exposition maximale d'un salarié à 100 mSv sur cinq ans et 50 mSv au cours d'une même année. Pour les spécialistes mondiaux réunis au sein de la CIPR, cette limite permet de garantir l'absence d'impact sanitaire. La réglementation française est plus restrictive en imposant de ne pas dépasser 20 mSv par an.

Le groupe fixe comme objectif au sein de nos filiales une exposition à une dose maximale de 16 mSv par an pour nos collaborateurs et prestataires externes. Une surveillance particulière est réalisée en complément pour les salariés exposés entre 14 et 16 mSv. Cette disposition interne est plus restrictive que la réglementation et s'applique quel que soit le pays où AREVA opère.

Limite réglementaire fixée pour les collaborateurs	Dose annuelle ajoutée sur 12 mois glissant pour les travailleurs exposés
CIPR & directive EURATOM	100 mSv sur 5 ans
Niger	100 mSv sur 5 ans
Canada	50 mSv
Kazakhstan	20 mSv en moyenne sur 5 ans sans dépasser 50 mSv par an
France	20 mSv
Namibie	100 mSv sur 5 ans sans dépasser 20 mSv par an
Mongolie	100 mSv sur 5 ans sans dépasser 20 mSv par an
Objectif fixé par AREVA Mines	16 mSv

OBJECTIFS 2013

POUR LA RADIOPROTECTION DES TRAVAILLEURS

La politique du groupe en matière de radioprotection vise à limiter autant que possible l'exposition des collaborateurs dans le cadre d'une démarche ALARA. C'est pourquoi nous nous fixons comme pré-requis le respect des 20 mSv/an sur l'ensemble de nos installations. L'objectif a été tenu en 2012, même si la réglementation locale peut être moins restrictive.

Pour 2013, nous donnons les objectifs internes suivants :

- ▶ 0 personne exposée à une dose moyenne efficace supérieure à 16 mSv par an et,
- ▶ adopter une démarche ALARA pour limiter le nombre de personnes exposées à une dose moyenne efficace ajoutée supérieure à 14 mSv à fin décembre 2013.

EXPOSITION AUX RAYONNEMENTS IONISANTS DES POPULATIONS À PROXIMITÉ DES SITES MINIERS

L'impact radiologique des sites miniers sur les populations riveraines susceptibles d'être les plus exposées est estimé chaque année. Il s'exprime en "dose efficace ajoutée", dont l'unité est le millisievert par an (mSv/an) et représente un indicateur d'impact sanitaire.

Cette dose est calculée à partir des différents résultats des contrôles issus de notre système de surveillance environnementale (*dosimètres, prélèvements, parfois plan compteur*). Ce réseau est implanté sur les lieux de vie des populations susceptibles d'être les plus exposées, appelées "groupe de référence". Il cible les différentes voies d'exposition externe et interne : eau, air, sols, chaîne alimentaire. Les résultats 2012 sont disponibles à compter de la fin du premier semestre 2013 pour le Niger, le Gabon et la France (ils ne sont donc pas présentés dans le rapport 2012). Ils sont également mis à disposition des autorités locales.

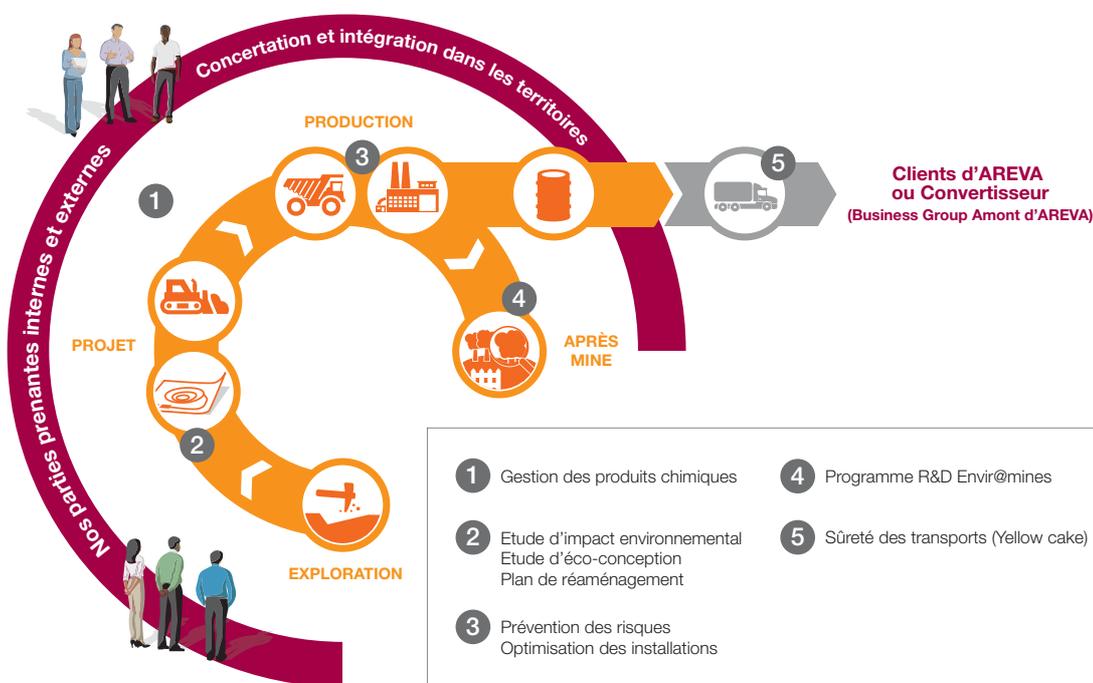
Les analyses sont réalisées par une société spécialisée dans la radioprotection des sites miniers. Ce laboratoire est accrédité COFRAC et dispose de plusieurs agréments renouvelés par l'Autorité de Sûreté Nucléaire.

Les recommandations de la CIPR et de la directive européenne, reprises dans de nombreux pays dont la France, fixe pour le public une dose ajoutée ne devant pas excéder 1 mSv par an.

Limite réglementaire fixée pour les populations par pays	Dose annuelle ajoutée par rapport à la radioactivité naturelle
Niger	1 mSv en moyenne sur 5 ans sans dépasser 5 mSv par an
Canada	1 mSv
Kazakhstan	1 mSv en moyenne sur 5 ans sans dépasser 5 mSv par an
France	1 mSv
Namibie	1 mSv par an
Mongolie	5 mSv sur 5 ans sans dépasser 1 mSv par an

La prévention des risques tout au long du cycle de nos activités

Nous évaluons et identifions toutes les solutions visant à optimiser nos activités tout au long du cycle de vie de la mine tant sur les aspects économiques, qu'environnementaux avec pour but de prévenir les risques le plus en amont possible pour le bénéfice de nos collaborateurs et des populations.



GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES

EN EUROPE 1

AREVA est soumis à REACH (*Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals*) en tant que fabricant, importateur et utilisateur de substances chimiques. Ce règlement établit une politique de gestion des substances chimiques au sein de l'Union européenne. L'objectif est de substituer à terme les substances les plus préoccupantes pour l'environnement et la santé.

Dans ce cadre en 2012, un protocole de substitution a été mis à jour au sein du groupe et, est à l'étude pour le périmètre des activités minières. Cette pratique, aujourd'hui déployée pour les sites d'AREVA présents en Europe, contribue à améliorer notre

connaissance et notre expérience du sujet. Elle nous permet également de partager notre savoir-faire dans le groupe de travail de l'ICMM consacré à la gestion des produits chimiques.

ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL 2

Dans le cadre des activités d'AREVA, une étude d'impact environnemental peut être rédigée en interne ou par des prestataires. Adressée aux autorités et aux populations, elle a pour objectif d'évaluer les impacts (positifs comme négatifs) du projet sur le milieu naturel et économique. Elle constitue une phase essentielle pour faire évoluer les projets d'opération et d'aménagement vers des solutions de moindre impact, et pour développer une concertation effective avec le public. Ce type d'étude est

engagé systématiquement, sur chacun de nos sites, avant le lancement d'un projet et dès qu'une modification notable de l'activité est envisagée.

En 2012, une étude d'impact a été réalisée au Niger pour le projet PUMA (Petite Unité pour pallier le Manque d'Acide) de la société SOMAÏR. Elle a fait l'objet d'une audience publique et d'un atelier de discussions techniques. La remise du certificat de conformité environnementale par les autorités nigériennes a marqué la validation de cette étude.

ETUDE D'ÉCO-CONCEPTION 2

L'éco-conception vise à identifier les options techniques et organisationnelles permettant de minimiser les impacts environnementaux, d'anticiper la réglementation et de prévenir les facteurs de risques. AREVA est engagé dans cette approche depuis 2008. De manière générale, l'approche d'éco-conception est appliquée depuis 2010 à l'ensemble de nos nouveaux projets comme pour Imouraren au Niger par exemple. C'est en effet une recommandation inscrite dans notre référentiel de réalisation des projets miniers.

En 2012, cette initiative a été reconduite pour le projet PUMA à SOMAÏR qui permet d'optimiser l'approvisionnement en acide sulfurique. Cela permet d'éviter les transports par camion de l'acide sur de longues distances et de réduire les risques d'accidents et de déversements dans l'environnement. De plus, cette nouvelle unité industrielle sera dotée d'un laveur de gaz afin de réduire les rejets dans l'atmosphère.



Unité de production d'acide,
SOMAÏR, Niger

PLAN DE RÉAMÉNAGEMENT 2

Le plan de réaménagement permet d'anticiper les enjeux de l'après-mine en envisageant les actions à mener à la fin de l'exploitation du site. Il permet également d'estimer les provisions financières nécessaires aux travaux de réaménagement du site. Il consiste plus précisément en l'inventaire des différentes uni-

tés (ex. verse à stériles, stockage de résidus, mine à ciel ouvert, etc) pouvant être une source d'impacts environnementaux. Ces impacts sont par la suite estimés et accompagnés d'un projet visant à éliminer ou atténuer les risques associés. Les aspects techniques et financiers sont régulièrement revus de manière collégiale au sein d'AREVA.

ISO 14001 ET OHSAS 18001 3

La prévention des risques professionnels et environnementaux est réalisée sur la plupart de nos sites miniers à l'aide d'un système de management répondant aux exigences des normes ISO 14001 (pour l'environnement) et OHSAS 18001 (pour la santé et la sécurité au travail).

Emplacement de nos sites	Etat des certifications au 31 décembre 2012	
	OHSAS 18001	ISO 14001
Australie	certifié	certifié
Canada	certifié	certifié
France	certifié	certifié
Kazakhstan	objectif 2014	objectif 2014
Mongolie	objectif 2015	objectif 2015
Namibie	certifié	non certifié
Niger	certifié	certifié

OPTIMISATION DES INSTALLATIONS 3

Dans le cadre d'un processus continu, nos équipes cherchent à faire évoluer nos installations pour améliorer la prévention des risques, les coûts et les impacts environnementaux. Ces démarches sont également promues tous les deux ans au sein du groupe au travers du concours interne "AREVA Awards". Dans ce cadre, les sites des activités minières se sont mobilisés et un prix a été décerné pour le projet présenté par notre site de COMI-NAK au Niger visant à améliorer notre procédé de production par l'optimisation de l'injection d'acide (cf. FOCUS p17).

PROGRAMME DE R&D : ENVIR@MINES 4

Un programme de R&D en faveur de l'environnement a été mis en place au sein de nos activités : Envir@mines. Ce projet transverse vise à mieux caractériser les risques liés à l'Après-Mine sur le long terme. Il cherche également à définir les solutions liées aux quatre grands thèmes suivants :

- ▶ Améliorer la connaissance de nos sites ;
- ▶ Améliorer la connaissance relative au transport des contaminants ;

- ▶ Evaluer les impacts potentiels de nos sites sur l'homme et les écosystèmes ;
- ▶ Evaluer des solutions techniques permettant de réduire ces impacts.

Ces thèmes sont déclinés en plusieurs projets de recherche dans des pays où nous sommes présents. Une étude de cas est présentée sur ce sujet en page 54.

GESTION DE L'APRÈS-MINE 4

Après l'exploitation du minerai, les sites miniers sont réaménagés de façon à assurer des conditions de sécurité et une salubrité publique pérennes et à permettre leur intégration paysagère. Un réseau de surveillance environnementale est mis en place sur l'ensemble des anciens sites pour suivre leur évolution à long terme. Depuis l'origine des activités minières du groupe, plus de 400 millions d'euros ont été engagés pour le démantèlement des installations et le réaménagement des sites en France, au Gabon, aux États-Unis et au Canada. La gestion de l'Après-Mine nécessite la mobilisation d'expertises spécifiques, aussi bien scientifiques que technico-économiques.

En France, conformément à la réglementation, AREVA assure la gestion et le suivi de 234 anciens sites miniers, dont seulement 55% a été exploité par AREVA (à travers le CEA ou COGEMA). Dans une optique d'amélioration continue de la prévention des risques environnementaux, les équipes d'AREVA travaillent activement autour des 4 grands axes définis dans la circulaire du 22 juillet 2009, adressée aux préfets par l'ASN et le Ministère alors en charge de l'Environnement. Pour chaque axe une série d'actions a été menée sur la période 2009-2012 :

- ▶ **Contrôle des anciens sites miniers** : l'accès des sites a été restreint (mise en place de clôtures et de panneaux informatifs) et la surveillance environnementale se poursuit. Près de 100 000 prélèvements et analyses sont effectués chaque année sur les anciens sites miniers français à des fins de surveillance environnementale.
- ▶ **Améliorer la connaissance de l'impact environnemental et sanitaire des anciennes mines d'uranium** : des bilans complets de l'état environnemental des sites sont désormais réalisés tous les dix ans (bilans de fonctionnement décennaux).
- ▶ **Gestion des stériles** : AREVA a mené une campagne de recensement des lieux de réutilisation des stériles issus des anciens sites miniers français. Après une campagne aérienne achevée en 2010, un contrôle au sol est en cours de réalisation dans chaque département concerné.
- ▶ **Renforcer l'information et la concertation** : les Commissions Locales d'Information et de Surveillance (CLIS), qui rassemblent au moins une fois par an des représentants des administrations publiques, de l'exploitant et d'associations locales, ont été renforcées ou créées dans les départements où elles n'existaient pas auparavant (par exemple : création

d'une CLIS en Bretagne en 2012). Elles permettent le partage d'information et le dialogue avec les acteurs locaux sur les problématiques de l'Après-Mine.



Mesure radiométrique dans le cadre de la campagne de recensement des stériles miniers du Limousin, France

SÛRETÉ DES TRANSPORTS 5

La maîtrise de la sûreté des transports de matières radioactives et de matières dangereuses est un élément stratégique pour les activités d'AREVA. Elle inclut la sûreté de conception, de réalisation et de maintenance des emballages, la fiabilité des opérations de transport à proprement parler et la préparation à l'intervention en cas d'incident ou d'accident.

L'uranium est transporté dans des fûts en acier scellés qui sont livrés au convertisseur qui les gère ensuite comme déchets radioactifs. Par exemple en France au sein du Business Group Amont d'AREVA, la société COMURHEX en charge de convertir le Yellow Cake en UF₆, réceptionne les fûts en provenance des activités minières. Ils sont ensuite broyés et expédiés comme déchet à très faible activité radioactive - TFA - vers le site de stockage de l'Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs - ANDRA - à Morvilliers en France.

En 2006, la direction d'AREVA a assigné à la Business Unit Logistique du groupe une mission de "supervision des transports" qui l'engage à maîtriser les transports de matières radioactives présentant un risque spécifique pour l'ensemble du groupe. La supervision se décline ainsi dans plusieurs champs :

- ▶ en amont des transports, par le déploiement permanent d'actions d'identification, d'évaluation et de réduction des risques ;
- ▶ dans un cadre opérationnel, par le suivi des transports et des acteurs impliqués. Il existe une équipe d'inspecteurs pour conduire des contrôles de sécurité réguliers et des audits auprès des prestataires de transports (1 300 opérations de contrôle approfondies sur tous les modes de transport employés par AREVA depuis 2007) ;
- ▶ dans la gestion de crise, lors d'un incident ou d'un accident. En cas de crise avérée, la direction en charge de la supervision au sein de la Business Unit Logistique garde la main et coordonne le déploiement d'un PUI-T (Plan d'Urgence et d'Intervention Transport).

KAZAKHSTAN

FOCUS

Prévenir les risques liés à un évènement climatique



Exercice de crise, Katco, Kazakhstan

CONTEXTE

Le 10 janvier 2013, un exercice de crise à grande échelle a été réalisé au Kazakhstan avec la collaboration des équipes de KATCO JV LLP, AREVA Mines et AREVA Corporate.

Le scénario de cet exercice consistait à gérer les incidents pouvant survenir dans le cadre d'un évènement climatique : accidents de la circulation, pollution due à un nuage d'ammoniaque, interruption des communications, etc. Les incidents impliquaient les équipes de KATCO (locales et expatriés), les sous-traitants et les fournisseurs. Le scénario a été conçu de manière à tester les réponses proposées par les équipes dans ce contexte et, l'utilisation des moyens de communication nécessaires.

Il faisait intervenir de nombreuses entités à l'international : le site localement (poste de commandement avancé), le centre de commande d'urgence (poste de commandement et de direction local), le centre de commandement de crise à Almaty (poste de commandement et de direction régional) et le centre de gestion de crise d'AREVA (poste de commandement et de direction AREVA) qui s'est appuyé sur l'équipe technique de crise d'AREVA Mines.

PARTIES PRENANTES SIMULÉES

Familles des salariés, autorités et médias locaux (simulés par le bureau juridique sur site) et médias à Paris (pression médiatique simulée).

GOVERNANCE DE LA GESTION DE CRISE : 4 NIVEAUX

- **Niveau 1 - Poste de commandement avancé** : équipes impliquées dans le scénario (équipe de réponse à la situation d'urgence au plus près du lieu de l'accident, pompiers, équipes médicales etc). Elles sont localement coordonnées par le coordinateur de réponse en situation d'urgence qui reporte au centre de commande d'urgence.
- **Niveau 2 - Poste de commandement et de direction local** : le centre de gestion de crise gère la situation d'urgence en mobilisant et déployant les ressources du Plan de Réponse aux situations d'Urgence. Il est responsable de l'alerte, de l'information et des relations avec les autorités locales et nationales.
- **Niveau 3 - Poste de commandement et de direction régional** : le centre de commandement de crise d'AREVA Mines est le point de contact dans le pays et est en interface avec les autorités. Son principal rôle est de surveiller l'ensemble du système de gestion de crise dans le pays et d'assurer les moyens de communication avec le siège à Paris entre autres. La stratégie de communication est proposée au poste de commandement et de direction AREVA.
- **Niveau 4 - Poste de commande direct - national** : le centre de pilotage de crise d'AREVA apporte son soutien au poste de commandement et de direction régional dans la prise de décisions importantes, coordonne les différentes entités du groupe si nécessaire, en particulier lors du transport de substances dangereuses. La stratégie de communication est validée à ce niveau, en lien avec les entités concernées.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

L'ensemble des équipes locales et françaises ont exprimé un retour d'expérience positif sur cet exercice, 75% des objectifs ayant été atteints. Ce fut le moyen de tester de nouveaux scénarios de risques auprès des équipes locales et en central et de permettre une montée en compétences des interlocuteurs moins expérimentés pour ce type d'exercice. Les coïncidences du calendrier ont amené les équipes à se mobiliser 48h après l'exercice pour gérer cette fois-ci une crise en conditions réelles, également liée à un évènement climatique.



*Journée Sécurité sur le site
de Tortkuduk, KATCO, Kazakhstan*

03

NOTRE ENGAGEMENT POUR LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ AU TRAVAIL

Principes ICMM ► 1 2 3 **4** 5 6 7 8 9 10

AREVA s'attache à bâtir une culture de sécurité et de santé du plus haut niveau qu'il soit, impliquant tous les salariés et sous-traitants de ses activités minières. La qualité de vie au travail, la prévention des risques au poste de travail, la santé des collaborateurs tout comme celle des populations font l'objet d'un diagnostic régulier et d'une démarche d'amélioration continue. Tout est fait pour inciter les salariés à adopter un comportement exemplaire.

Notre politique de santé et sécurité au travail

Nous déployons une politique active de sécurité et de santé au travail qui s'appuie sur une démarche de prévention, des principes d'organisation et des bonnes pratiques partagées entre les entités. Il s'agit également d'adopter au sein de nos équipes un comportement exemplaire en matière de santé et de sécurité au travail. La mise en place des systèmes de management et la valorisation des compétences de tous nos spécialistes contribueront à l'atteinte de cet objectif.



Atelier d'enfûtage,
site de Trekkopje, Namibie

S'APPUYER SUR 3 AXES D'ACTIONS

La politique santé et sécurité au travail (SST) d'AREVA s'articule sur les trois axes d'actions suivants :

- ▶ améliorer de façon continue la santé et la sécurité au travail (culture, analyses de risques, maintien dans l'emploi, réponses aux pandémies actuelles) ;
- ▶ renforcer la prise en compte de la qualité de vie au travail dans nos organisations et nos actes de management (prévention des risques psychologiques, formations managériales aux facteurs de risques psychosociaux) ;
- ▶ surveiller l'impact des activités de nos sites sur la santé des populations riveraines (état sanitaire de référence, études de risques sanitaires, programmes d'études de la santé des populations présentes à proximité de nos sites).

DÉVELOPPER UNE CULTURE DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La sécurité constitue l'un des cinq axes du plan stratégique Action 2016 d'AREVA. Afin de développer une culture groupe qui garantisse à nos collaborateurs les meilleures conditions de sécurité, AREVA a initié le programme "SafeTogether" en mars 2012 avec le soutien du plus haut niveau de l'organisation. Il est dédié à la culture de la sécurité au travail et vise prioritairement les managers.

Les activités minières d'AREVA intègrent ce nouvel enjeu à leur approche managériale de sécurité au travail. Les plans d'ac-

tions associés sont déployés dans toutes nos entités avec l'objectif de supprimer les situations dangereuses, d'inciter les personnes à développer leur vigilance et à adopter un comportement exemplaire.

Plus précisément, les différents axes de "Safe Together" s'articulent autour des points suivants :

- ▶ Plan de progrès en faveur de la sécurité au travail sur chaque site ;
- ▶ Système de reconnaissance et de récompense ;
- ▶ Standards clairement définis et appliqués ;
- ▶ Communication transverse améliorée ;
- ▶ Visites d'engagement et de partage en faveur de la sécurité au travail ;
- ▶ Objectifs de sécurité définis pour chaque manager.

METTRE EN PLACE UNE ORGANISATION SANTÉ À L'INTERNATIONAL

La santé est l'affaire de tous et nous veillons à limiter les risques sanitaires auxquels peuvent être exposés nos collaborateurs. En matière de santé au travail, et donc de réglementation, les salariés relèvent de leur entité d'origine. La mise en place d'une politique interne permet d'uniformiser les pratiques.

Plus particulièrement, notre organisation santé est en cours d'optimisation depuis 2012 sur nos sites en Mongolie et au Gabon. Elle consiste à mieux déployer les volets en lien avec la médecine du travail et de soins et, à mettre en place les équipes et les structures médicales internes adéquates. Le dernier

point consiste à définir les différents schémas d'évacuations sanitaires nécessaires en cas de situations médicales compliquées pour nos collaborateurs.

Au sein de la Direction Santé-Sécurité-Environnement-Radioprotection d'AREVA Mines, un directeur médical adjoint a été mis à disposition des activités minières. Il est en relation avec le directeur médical d'AREVA, le réseau de médecins du travail et les personnels de santé déployés sur l'ensemble de nos sites.



Parc de véhicules santé, Niger

DÉVELOPPER LES FORMATIONS

SANTÉ-SÉCURITÉ

La protection des salariés passe aussi par la mise en place d'actions de formation et de sensibilisation. Pour les nouveaux arrivants et les collaborateurs en mission, des inductions et des formations sécurité sont réalisées sur l'ensemble de nos sites. De plus, une formation généraliste traitant de la santé et de la sécurité au travail, la radioprotection mais également la protection des personnes et du patrimoine, a été mise en place au siège d'AREVA Mines. Elle cible prioritairement les collaborateurs partant en mission et les expatriés. Depuis 2011, cette formation a accueilli 324 collaborateurs rattachés à AREVA Mines Paris.

D'autres formations sont également dispensées dans le cadre de nos activités : formation et recyclage pour l'apprentissage des premiers secours ; sensibilisation sur sites sur les sujets de santé publique du pays concerné comme les risques sanitaires, le VIH, l'hépatite B, la tuberculose ; sensibilisation à l'hygiène adaptée aux problématiques locales (nutrition/sport, bien-être équilibre au travail, hygiène de base) ; formation (et recyclage obligatoire tous les 3 ans) des salariés exerçant leur activité professionnelle en zone réglementée.

EN SAVOIR +

Performance sécurité et critère d'intéressement

Afin de sensibiliser les salariés des établissements français de Bessines et de Paris à la prise en compte des conditions de travail et de sécurité, le groupe AREVA a intégré dans le calcul de l'intéressement, la performance en matière de sécurité au travail. Ce critère est composé pour moitié du taux de fréquence des accidents avec arrêt de la société AREVA Mines et pour l'autre moitié de la réalisation des analyses des causes suite à accident de travail avec et sans arrêt.

FAVORISER LE DIALOGUE AU SEIN

DES CHSCT

Pour les activités minières d'AREVA, le code du travail relatif à la mise en place d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) s'applique aux établissements français de Bessines et de Paris, siège d'AREVA Mines. Cette instance réglementée représente les salariés pour les questions relatives à l'hygiène, la sécurité ou les conditions de travail. Il peut faire des préconisations à l'employeur sur tous les sujets traités dans le cadre de cette instance et assurer des missions de prévention, de surveillance, de contrôle et d'enquête. Le CHSCT de Bessines existe depuis l'origine du site, quant au CHSCT du site parisien, il a tenu sa première séance le 27 janvier 2012. Outre les salariés parisiens, ce dernier représente également les salariés en mission sur site à l'étranger.

Les CHSCT sont composés de représentants du personnel de l'employeur, de l'inspection du travail, des médecins du travail, de représentants de l'Assurance maladie et d'invités spécialistes si nécessaire. Des réunions ordinaires sont conduites tous les trimestres. Elles peuvent être complétées par d'autres réunions intermédiaires pour suivre un sujet en particulier. En cas de presque-accident, une réunion exceptionnelle peut se tenir dans les 24 heures suivant la survenue de l'événement. Depuis fin 2012, les représentants des CHSCT des deux sites suivent des formations afin de mieux appréhender la réglementation et le fonctionnement de cette instance.

Des instances équivalentes au CHSCT français existent sur nos sites dans le monde, comme par exemple au Niger (Comité Santé Sécurité au Travail), au Canada (Occupational Health Committee) et au Kazakhstan (Labour Collective). Elles sont toutes mises en place dans le cadre de conventions collectives et assurent la même mission que l'organe français. Le nombre des représentants du personnel peut varier, quant aux séances, elles sont mensuelles au Niger, trimestrielles au Canada et autant que de besoin au Kazakhstan.

Les engagements de nos équipes

Afin d'améliorer notre performance en matière de sécurité, nous avons réalisé en 2012, un diagnostic de notre culture sécurité sur plusieurs de nos sites, au Niger, au Kazakhstan, en Mongolie, en France et au Canada. 1 692 collaborateurs ont participé à cette enquête conduite pour mieux identifier les comportements en faveur de la sécurité au travail. Les résultats de l'audit ont été présentés début 2013 aux membres du Comité de Direction de Business Group Mines et aux directeurs généraux des sites.



Journée Sécurité sur le site de Bessines, France

IDENTIFIER LES AXES D'AMÉLIORATION

POUR 2013-2015

Ce séminaire a permis d'identifier les points d'amélioration et les prochains axes de travail pour 2013/2015 au travers des quatre piliers que sont : "leadership et culture", "standards et procédures", "organisation et compétences", "analyse de risques et prévention".

Leadership et culture

- ▶ Partager sur l'ensemble de nos sites, la vision du directeur général sur la sécurité au travail et déployer les actions associées : mettre en place un comité de pilotage sécurité, conduire des actions de sensibilisation, partager notre culture de la sécurité au travail avec nos collaborateurs et partenaires

externes, mettre en place les visites d'engagement et de partage sécurité effectuées par les Top Managers.

Standards et procédures

- ▶ Formaliser les pratiques de sécurité communes à tous les sites et le retour d'expérience associé. Renforcer le reporting et les analyses des événements.

Organisation et compétences

- ▶ Outre l'optimisation de l'organisation sécurité, fixer au moins un objectif sécurité applicable pour chaque salarié. Apporter également le support et l'expertise médicale nécessaire sur site et organiser les schémas de santé au travail et d'urgences (évacuations sanitaires) au sein de chaque entité pour le personnel local et les expatriés, revoir régulièrement l'adéquation de l'organisation hygiène-santé-sécurité au travail.

Analyse de risques et prévention

- ▶ Renforcer le système de management de crise.
- ▶ Réaliser systématiquement des analyses de risque au poste de travail en mettant en œuvre les mesures associées.
- ▶ Surveiller l'impact de nos activités par des études de risques sanitaires et radiologiques ; réaliser le suivi post-professionnel de nos anciens salariés dans le cadre des Observatoires de la Santé.

S'ENGAGER POUR LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL DE NOS SOUS-TRAITANTS



Réunion sécurité avec les sous traitants, Niger

Les dispositions relatives à la prévention des risques au poste de travail s'appliquent également aux sous-traitants d'AREVA. Elles sont intégrées aux clauses contractuelles et se matérialisent par un engagement des sous-traitants à respecter la Charte des valeurs du groupe qui évoque notamment la santé et la sécurité au travail.

En 2012, nous déplorons deux accidents mortels : le premier chez un sous-traitant de notre filiale de production au Kazakhstan, le second chez un sous-traitant de notre projet en Namibie. Cette situation, au même titre que tout décès pouvant arriver au sein de notre personnel, est inacceptable. En juin et décembre 2013, nous avons l'objectif d'organiser deux événements de sensibilisation et d'actions au sein de nos activités et auprès de nos sous-traitants.

Nombre d'accidents en 2012 pour les collaborateurs des activités minières d'AREVA (salariés et sous-traitants)

Personnel	Accident mortel	Accident avec arrêt	Accident sans arrêt avec soins médicaux	Accident sans arrêt avec premiers soins
AREVA	0	20	36	50
Sous-traitant	2	14	47	63
Total	2	34	83	113

Plus spécifiquement pour les sociétés à qui nous sous-traitons des prestations de forage, nous souhaitons renforcer les annexes associées aux contrats : fiche à renseigner pour des informations spécifiques sur leurs compétences en matière de sécurité au travail, de protection de l'environnement, de leurs engagements sociaux, de leur maîtrise technique, etc ; et procédures liées aux exigences environnementales et à la gestion des risques professionnels (en cours de mise à jour et annexées d'ici la fin 2013). En complément, des recommandations en matière de santé sont proposées depuis 2012 (examens médicaux, vaccinations, formations aux premiers secours).

PRIVILÉGIER LA COMMUNICATION ET LE RETOUR D'EXPÉRIENCE

Que ce soit en assemblée de salariés ("Grand Rendez-Vous" semestriel au siège à Paris avec le Directeur Général et les sites en téléconférences), sur le terrain ou en comité de Direction, la sécurité est systématiquement un sujet d'attention.

Chaque réunion managériale débute par cinq minutes consacrées à la sécurité. Ces résultats mensuels sont communiqués systématiquement au comité de Direction du Business Group Mines pour étude et prise de décision opérationnelle ainsi qu'aux directions hygiène-santé-sécurité et opérationnelles des sites. Ils sont accompagnés d'une présentation liées aux événements du mois écoulés, aux interrogations, aux questions ou commentaires des sites (exemples de sujets abordés : définitions et modalités de calcul des indicateurs sécurité, les standards sécurité du groupe, les presque accidents, etc).

Certains des événements font également l'objet d'un retour d'expérience au sein de notre réseau de sécurité au travail, au niveau du management des activités minières ainsi qu'auprès de la Direction Sûreté-Santé-Sécurité-Développement durable d'AREVA (en fonction de leur gravité, de leur potentiel de gravité ou de leur récurrence). Le retour d'expérience est également favorisé au travers de communication sur les bonnes pratiques.

L'analyse des résultats

Nous suivons la performance de notre politique de sécurité au travers d'un reporting mensuel des accidents de travail (cf. pyramide : presque-accident, premiers soins, aide médicale, accident avec arrêts, accident mortel). Ce reporting vise également à mieux caractériser le suivi de nos collaborateurs dans le cadre des consultations médicales des salariés en activité, des hospitalisations et des évacuations sanitaires réalisées, des statistiques des pathologies etc.

Les résultats traitant de la problématique santé font l'objet d'une diffusion limitée en interne pour des raisons de confidentialité.

Un "tableau de bord sécurité" hebdomadaire est réalisé pour un pilotage plus opérationnel des résultats. Il est communiqué au réseau sécurité (composé des responsables Hygiène, Sécurité et Environnement des Sites, des fonctions corporate, des directeurs de plateformes et des directions supports et opérationnelles du Business Group Mines). Un système d'audits internes réguliers est déployé sur chacun de nos sites afin de mesurer l'efficacité de nos actions de performance.

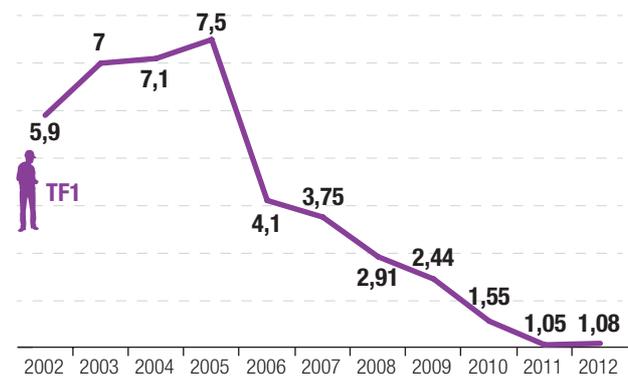


Sensibilisation des équipes de la tour AREVA à la sécurité, France

SUIVRE NOS RÉSULTATS 2012

Depuis plus d'une dizaine d'années, nous suivons la performance liée aux actions de sécurité au travail au travers du taux de fréquence (TF1). Malgré une amélioration significative des résultats, l'objectif fixé en 2012 de "zéro accident" n'est pas encore atteint. A fin décembre, le taux de fréquence est de 1.08 au sein de nos activités uranium (salariés et sous-traitants inclus). Ci-dessous, histogramme présentant l'historique des data depuis 2002 pour le TF1. Le TF2 est suivi depuis deux ans : il est de 3,56 en 2012 et de 3,93 en 2011. Notre objectif sur ce dernier indicateur est de rendre son reporting plus robuste.

Historique des résultats du TF1 depuis 2002



Note : l'intégration dans le calcul des TF des sous-traitants avec ceux des salariés d'AREVA est à considérer à compter de 2011.

À SAVOIR (*)

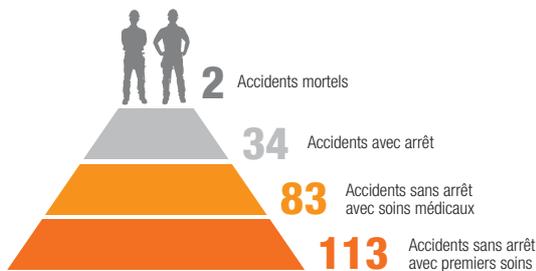
TF1 : le taux de fréquence d'accidents avec arrêt (Lost time injury frequency (LTIF)) ou TF1 est le nombre d'accidents du travail mortels et avec arrêt par million d'heures travaillées.

TF2 : le taux de fréquence d'accidents avec arrête et sans arrêt (Total recordable injury rate (TRIR)) ou TF2 est le nombre d'accidents du travail (mortels, avec arrêt, et sans arrêt : soin médical) par million d'heures travaillées.

Deux décès chez nos sous-traitants sont à déplorer en Namibie et au Kazakhstan. Suite à ces événements, les analyses de causes et les plans d'actions associés ont été présentés aux membres des Comités de Direction du Business Group Mines et du siège d'AREVA.

Les décès ont été provoqués par la chute d'objet et une chute de hauteur. En complément des actions correctives, des sensibilisations ont été menées sur l'ensemble des sites.

Accidentologie des activités minières en 2012



PRENDRE EN COMPTE

TOUTES LES SITUATIONS À RISQUE

DE NOS ACTIVITÉS

Les principales catégories d'accidents au sein de nos activités

Les principales activités accidentogènes rencontrées au sein de nos activités minières sont la manutention manuelle, l'utilisation de véhicules, et les déplacements à pied. Nous constatons également que sur le second semestre 2012, les accidents dus à la précipitation et aux mauvaises postures de travail sont en augmentation.

Les autres causes d'accident restent "stables" par rapport au premier semestre. Il s'agit du non respect des standards, l'utilisation d'un outil de travail ou équipement non adapté/used et l'utilisation non conforme du matériel.

La lutte en continu contre le VIH au Niger

AREVA est fortement impliqué dans la lutte contre le virus du SIDA au Niger au travers d'actions de sensibilisation et d'éducation de ses 1 600 employés et de leurs ayants droit (environ 20 000 personnes), ainsi que de la population du district sanitaire notamment des villes d'Arli et d'Akokan.

Il contribue également à la sensibilisation des groupes à risque et vulnérables comme les jeunes, les femmes enceintes, les professionnelles du sexe, les populations migrantes et les routiers. L'action du groupe vise aussi à renforcer les capacités des hôpitaux de la région pour l'amélioration de la prise en charge des personnes infectées.

Le suivi vaccinal et les évaluations de risques sanitaires

Un état des lieux des vaccinations de nos collaborateurs a été réalisé en 2012 dans le cadre des actes de médecine professionnelle et en réponse aux problématiques actuelles de Santé publique. Il doit aboutir à la mise en place de recommandations vaccinales.

Dans le cadre d'une modification du projet Imouraren au Niger, une actualisation de l'évaluation des risques sanitaires a été effectuée en 2012.

Les Observatoires de la Santé (OS)

Les OS représentent une innovation sociétale pour nos activités. Leur fonctionnement doit encore être amélioré, les principales difficultés rencontrées concernant les changements de médecins et les retards pris dans le déroulement du processus de consultation. En ce sens, un ajustement des statuts a été engagé en se basant sur le retour d'expérience des premières années pour atteindre une meilleure efficacité de la démarche. La composition du groupe pluraliste a également évolué en 2012 du fait du départ de sa propre initiative de l'association Sherpa. Ce changement ne remet pas en cause la gouvernance multipartite de ces Observatoires de la Santé qui opèrent en local, la société civile est toujours représentée.

► OSRA : Observatoire de la Santé de la Région d'Agadez au Niger

Une réunion du Conseil d'Administration de l'OSRA s'est déroulée le 29 mai 2013 à Niamey. Un rapport du commissaire aux comptes sur le contrôle des comptes arrêtés au 31 décembre 2012 a été présenté. Le premier bilan de l'OSRA fait état de 140 consultations médicales en 2012 et sur Arlit 557 anciens travailleurs ont été enregistrés, et 225 examinés entre janvier 2012 et mars 2013.



Consultation médicale, Observatoire de la Santé, Niger

► OSM : Observatoire de la Santé de Mounana au Gabon

Une réunion du Conseil d'Administration s'est déroulée le 28 février 2013 à Libreville. A l'ordre du jour étaient présentés l'actualisation de la composition de l'OSM, le bilan de fonctionnement et d'activités 2012, le plan d'action 2013 et l'évaluation de l'exercice budgétaire annuel. Depuis le démarrage de l'OSM, 614 consultations ont été réalisées et 31 dossiers ont été soumis au Conseil Scientifique dont 4 au Comité Médical.

La prévention des risques psycho-sociaux

Le groupe déploie des dispositifs de prévention des risques pour la santé psychologique au travail sur tous les sites français, avec l'objectif de les étendre à l'international.

En 2012, un état des lieux a été réalisé en Mongolie pour identifier les structures à mettre en place. Le Gabon sera également concerné en 2013. Par ailleurs, une cellule d'écoute et d'accompagnement a été mise en place au sein de l'établissement d'AREVA Mines Bessines, en avril 2012, comme pour 80% des établissements français d'AREVA.

De plus, un groupe de travail mis en place au niveau national en France a permis de négocier et d'aboutir à un Accord Groupe sur la "Qualité de vie au travail" en mai 2012.

OBJECTIFS 2013

Pour 2013, l'objectif ultime est le "Zéro accident". Nous fixons également des objectifs intermédiaires pour le taux de fréquence des accidents avec arrêts (TF1) à moins de 1,1 et le taux de fréquence des accidents avec et sans arrêts (TF2) à moins de 5.

Le plan d'actions 2012 pour la sécurité au travail sera mis reconduit en 2013 en intégrant l'analyse de notre accidentologie, les résultats issus du diagnostic de notre culture de sécurité ainsi que la poursuite du déploiement du projet Safe Together !. Le reporting représente aussi un point de vigilance tant dans les délais que la remontée le plus en amont possible des presque accidents.

L'analyse des besoins des sites, le partage des bonnes pratiques et la communication interne sont ici essentiels. En outre la sensibilisation des sous-traitants est également un point clé, elle prendra prochainement la forme d'un "Safety Day" spécifique.



Nous présentons ci-après un focus coréalisé avec un de nos sous-traitants au Niger : ESAFOR



NIGER



FOCUS

Assurer la sécurité au travail de l'ensemble de nos collaborateurs, salariés et sous-traitants



Forage sur Imouraren, Niger

CONTEXTE

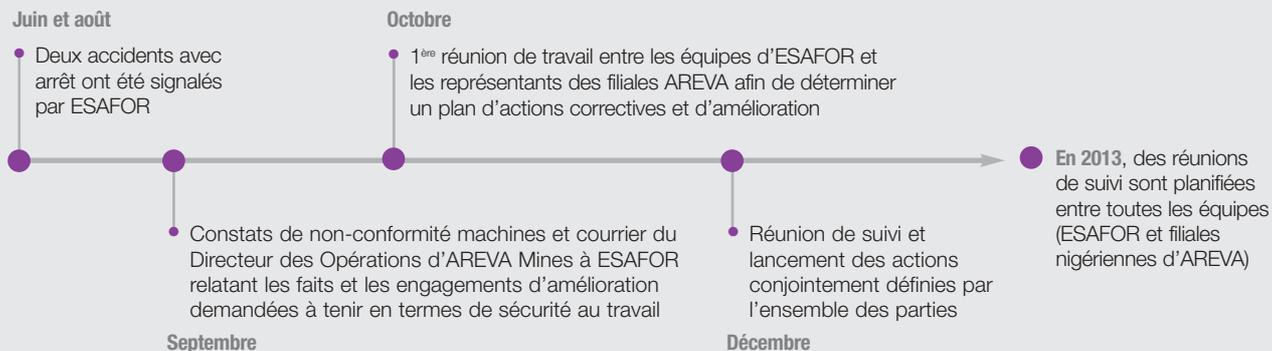
En 2012, la société ESAFOR déclarait deux accidents du travail avec arrêt et une non conformité sur une machine constatée lors d'une visite sur chantier. Le management d'AREVA Mines sollicitait alors les équipes d'ESAFOR afin de les accompagner dans l'amélioration de leurs conditions de sécurité au travail et la mise en place de leur système de management pour la sécurité.

ESAFOR EN QUELQUES POINTS

- ESAFOR est une société de forage nigérienne en sous-traitance des filiales d'AREVA.
- Le directeur général adjoint d'ESAFOR est M. Ismaël Noureddine.
- Elle a été créée en 1993 à Arlit, dans la région d'Agadez, suite à l'acquisition du patrimoine de la société française SOREIS spécialisée dans le domaine de forage.
- En 2012, l'effectif d'ESAFOR atteignait 425 employés.
- 1 372 800 heures de travail en 2012, un taux de fréquence de 1,45 et un taux de gravité de 0,03.



ÉTAPES CLÉS 2012



ACTIONS ENGAGÉES PAR ESAFOR

- Audit du parc machine et du matériel annexé sur les chantiers d'AREVA.
- Précision de l'organisation sécurité à tous les niveaux et recrutement d'un ingénieur sécurité qualifié.
- Appel à des prestations de conseil en analyse des risques.
- Approvisionnement de nouvelles machines.

ACTIONS CONJOINTEMENT ENGAGÉES ENTRE ESAFOR ET LES FILIALES D'AREVA (SOMAIR, COMINAK, IMOURAREN)

- Formation assurée par les entités nigériennes d'AREVA, sous forme de compagnonnage, pour la mise en place d'un système de maintenance préventive.
- Suivi continu du plan d'actions.
- Participation de la direction d'ESAFOR aux visites Sécurité-Environnement organisées par les entités nigériennes d'AREVA.

Message du directeur général-adjoint d'ESAFOR

« Notre société contribue à la création d'emplois, au développement de la région d'Agadez, et au-delà, du Niger. Mais, tout cela ne pourra être envisagé sans une politique de développement durable, notamment par la préservation et la protection de l'environnement, l'appui aux communautés locales, la réalisation des infrastructures de base, l'appui à l'éducation, à la santé, etc. D'autre part, comme l'exige notre politique santé sécurité environnement et conscients que la sécurité de nos employés relève de notre responsabilité, plusieurs mesures ont été mises en place afin de prévenir les risques liés à nos activités (sensibilisation, formation, inspections des machines par de cabinet privé, suivi médical des employés, etc). (...) Pour l'année 2013, notre objectif reste le zéro accident, un objectif qui demande beaucoup d'efforts et d'innovations dans notre système de management afin que cela puisse être une réalité.

Notre société ESAFOR collabore activement aux démarches de système de management intégré des entités nigériennes d'AREVA par une participation aux visites sécurité, aux inspections des machines et aux audits. Nous respectons toutes les procédures sur les activités de forage du Business Group Mines d'AREVA, renforcé par nos propres consignes sécurité dans le but de réduire au maximum les risques liés à nos activités.

Néanmoins, nous sommes convaincus qu'en matière de sécurité les acquis restent difficiles, c'est pour cela que nous devons redoubler de vigilance à travers la sensibilisation, la communication efficace envers nos employés, et la mise en œuvre de toute action corrective à chaque retour d'expérience ».



Formation à la conduite d'engins, projet Imouraren, Niger

04

NOTRE IMPLICATION SOCIALE ET SOCIÉTALE

Les contextes diversifiés et multiculturels dans lesquels les activités minières du groupe se déploient constituent une vraie richesse. Pour développer les compétences et les talents des collaborateurs, AREVA s'appuie sur des outils et des processus qui favorisent l'évolution de chacun. De même, l'intégration responsable au sein des territoires est une préoccupation constante et se traduit par un dialogue constructif avec toutes les parties prenantes et le développement de projets au bénéfice des populations.

Principes ICMM ► 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Notre implication sociale en 2012

L'implication sociale au sein de nos activités a évolué au cours des dix dernières années, tant par la mise en place de structures visant à développer les compétences de nos collaborateurs, que par la prise en compte progressive des questions liées à la diversité ou à l'équilibre vie professionnelle/vie privée.

“Les femmes et les hommes” constitue l'un des cinq axes du plan stratégique Action 2016 d'AREVA. Il s'articule autour des objectifs visant à développer la mobilité entre les différents métiers proposés par le groupe, à promouvoir le parcours professionnel et le développement des compétences ainsi qu'à valoriser la diversité de l'ensemble de nos collaborateurs.

Effectif par type de contrats France
431 CDI, **9** CDD
et **23** contrats d'apprentissage

Effectif par type de contrats à l'étranger
4 343 CDI*
466 CDD*
** contrats équivalents*

Effectif total (salariés et intérimaires)
5 272

Répartition de l'effectif total en salariés et intérimaires
+ de 99% de salariés
- de 1% d'intérimaires

Nombre total de salariés ayant quitté le BG Mines en 2012
573**

*** Sont comptabilisés les départs en retraite, les démissions, les licenciements, les mutations et autres raisons*

DÉFINIR LES ACTIONS

DE DÉVELOPPEMENT INDIVIDUEL

Des processus et des outils de développement des compétences ont été mis en place pour favoriser les perspectives d'évolution de chaque collaborateur. L'outil informatique AGORA déployé à cet effet à l'international depuis fin 2011, permet d'assurer une gestion rigoureuse et transparente de la carrière des salariés.

En 2012, 97% des ingénieurs et cadres des activités minières ont effectué leur entretien annuel, un moment de dialogue entre le collaborateur et son manager pour faire un bilan de l'année, fixer les objectifs et établir des actions de développement professionnel. En outre, 100% des cadres ont été évalués dans le cadre de la people review, un process d'identification et de développement des talents.

97%
d'entretiens annuels réalisés auprès des cadres et ingénieurs (dans le monde)

FACILITER L'ACCÈS À LA FORMATION

Les compétences des collaborateurs se développent aussi grâce à la formation et au fil de nouvelles expériences professionnelles. Parmi les outils proposés, le Passeport Formation propose une moyenne de 30 heures de formation par an par collabora-

30 h
objectif du nombre d'heures moyen de formation par salariés par an

teur. De même, en France, le Droit Individuel à la Formation (DIF) permet de constituer un crédit de 20 heures de formation par an à l'initiative du salarié.

En 2007, le groupe a créé l'AREVA Mining College dont le but est d'accompagner le début de carrière de nos collaborateurs et de favoriser la transmission des savoirs faire. Les formations y sont en effet dispensées par nos experts internes ou des externes issus d'écoles des Mines, d'écoles de géologie, d'universités, de cabinets de consultants, etc. Plus d'une centaine de salariés travaillant pour la plupart sur les plateformes ont bénéficié de ces formations. Il existe également l'Université AREVA qui est un lieu de formation interne, mis à disposition de nos collaborateurs.

En France, les salariés ont également la possibilité de s'épanouir et/ou de développer de nouvelles compétences par la prise de congés légaux ou conventionnels conformément au dispositif conventionnel d'AREVA Mines SA. Ces congés peuvent être pris en utilisant le Compte Epargne Temps pour lequel un accord collectif a été signé entre la société et les organisations syndicales le 7 décembre 2012. Plusieurs types de congés peuvent être considérés : congé parental, congé pour création d'entreprise, congés pour convenances personnelles, congés de fin de carrière, etc.

PROMOUVOIR L'EXPERTISE

L'excellence des activités minières d'AREVA est soutenue par un collège d'experts fortement intégré dans les équipes opérationnelles. 48 experts interviennent ainsi dans tous les domaines de l'activité minière. Ils sont classés par niveau de compétences

1, 2 ou 3 (le niveau 3 représentant le niveau de compétence le plus élevé). Deux experts de niveau 3 des activités minières figurent désormais parmi les 25 experts de niveau 3 d'AREVA.

L'augmentation du nombre d'experts est particulièrement importante dans les domaines des techniques minières, de l'environnement et des géostatistiques. Ces experts sont issus des équipes locales car ils peuvent ainsi mettre plus facilement à disposition leur expérience auprès des sites qui ont de nouveaux besoins en termes de connaissances scientifiques et techniques. Deux collaborateurs Nigériens et cinq Canadiens ont ainsi rejoint ce collège, de même qu'une experte de niveau 2.



Depuis 2010, le Comité des Sages des activités minières réunit des experts de niveau 2 et 3. Il est chargé, avec le Comité Fonctionnel, de contribuer au développement des axes stratégiques qui auront un impact sur les activités à moyen et long terme. En 2012, dix nouveaux experts ont rejoint le Comité des Sages. Le 2 juillet 2012, la 3^e Journée des Experts a permis de travailler sur l'amélioration du processus minier en développant davantage la coopération entre les responsables de projets et les experts.

FAVORISER LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Le 31 mai 2012, AREVA a poursuivi son engagement pour favoriser la qualité de vie au travail en signant avec les partenaires sociaux, l'accord Qualité de vie au Travail. Des avancées significatives ont été apportées : l'expérimentation du télétravail

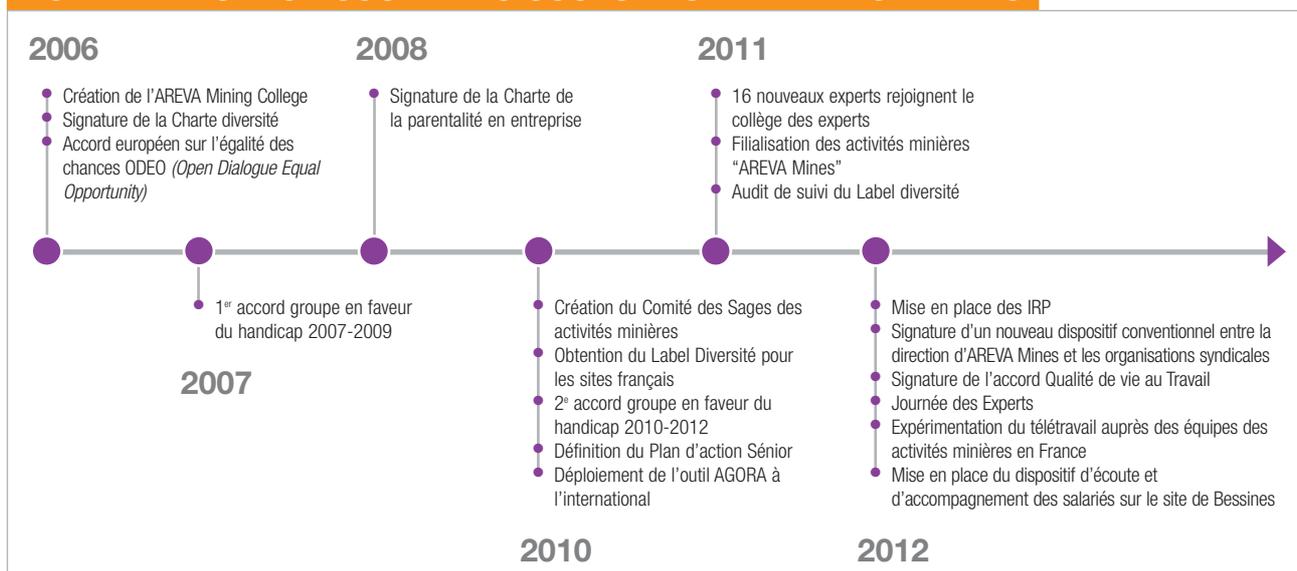
à laquelle participent les activités minières, la généralisation des dispositifs d'écoute et d'accompagnement dont celui du site de Bessines, la mise en place d'un dispositif d'alerte et de réclamation pour la remontée des cas de discrimination ou de comportements discriminatoires supposés.

L'accord a également lancé la création d'un référentiel commun à toutes les entités du groupe pour évaluer l'impact humain lors des évolutions d'organisation, ainsi que la création, en France, d'un observatoire national paritaire de la qualité de vie au travail. Enfin, la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée occupe une large place dans l'Accord QVT. Après la signature en 2008 de la charte de la parentalité en entreprise, plusieurs évolutions ont vu le jour : poursuite de l'implantation de crèches, entretien de départ et de retour de congé maternité et maintien de la rémunération pendant le congé paternité.

MAINTENIR UN TRÈS BON NIVEAU D'AVANTAGES SOCIAUX

Le nouveau dispositif conventionnel AREVA Mines signé en 2012 règle les rapports entre la société et les salariés et marque la volonté commune de l'entreprise et des organisations syndicales de maintenir un très bon niveau d'avantages sociaux au niveau des établissements français (le présent rapport ne rend pas compte des dispositions similaires à l'étranger, le reporting associé étant à l'étude). Cet accord traite de toutes les dispositions relatives au droit syndical et au dialogue social, à la carrière et au développement professionnel, au temps de travail dont les congés et les absences, les frais de santé et la prévoyance, la gestion de fins de carrière, etc. Un exemplaire a été distribué à l'ensemble des salariés d'AREVA Mines.

NOTRE IMPLICATION SOCIALE AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES



Promotion de la diversité et de l'égalité des chances

La promotion de la diversité est essentielle pour pouvoir garantir à tous nos collaborateurs le respect de leur culture et de leurs différences. C'est un engagement multiple qui couvre à la fois le développement de la mixité professionnelle, l'accompagnement des salariés en situation de handicap, la diversité des âges, la diversité sociale, ethnique et culturelle.



Géologie, examen de cuttings, SOMAIR, Niger

VALORISER NOTRE ENGAGEMENT

PAR LE LABEL "DIVERSITÉ"



Depuis 2010, AREVA est labellisé "Diversité" pour l'ensemble de ses activités en France. Les activités minières, caractérisées par leur dimension internationale et multiculturelle, se veulent moteur dans l'extension mondiale de la politique de Diversité du groupe et sont dans une dynamique d'équité au sein de tous les sites à l'étranger. Cependant, les multiples contextes et réglementations nationales en vigueur ne facilitent pas ce déploiement et ne permettent pas de consolider le reporting associé. Cette extension aux sites se fait sous forme de partage de bonnes pratiques en matière de diversité et d'égalité des chances. Le reporting cible donc prioritairement le périmètre France, c'est-à-dire les établissements de Bessines et de Paris. L'audit de renouvellement du Label Diversité se déroulera en 2013 pour le siège d'AREVA Mines ainsi que neuf autres sites du groupe en France.



Inventaire de la flore, site de Trekkopje, Namibie

La diversité est également sociale, ethnique et culturelle. Elle est à ce titre le principal atout des activités minières du groupe qui sont présentes sur les 5 continents. Pour consolider cette force, les activités minières favorisent l'insertion professionnelle des collaborateurs de tous horizons. Elles participent notamment au Forum AfriCTalent. En 2012, nous avons également pris part à la table ronde des 10 ans de l'AFIP (Association pour favoriser l'intégration professionnelle à l'UNESCO). Des formations sur le management de la diversité sont dispensées aux managers et aux salariés des ressources humaines, ainsi qu'aux représentants du personnel. D'ici 2015, de l'ordre de 4 000 personnes seront formées au sein du groupe à la diversité.

PROMOUVOIR LA MIXITÉ PROFESSIONNELLE

Afin de promouvoir la diversité et l'égalité des chances, les activités minières du groupe favorisent l'accès des femmes à tous les niveaux de l'organisation. Ainsi, ces quatre dernières années, 40% des recrutements dans les métiers techniques de la mine ont concerné des femmes.

De plus, un Accord groupe en matière d'égalité professionnelle femme/homme a été signé en décembre 2012, il se décline au niveau de chaque entité française. Un budget pour l'équité salariale existe au sein d'AREVA pour corriger progressivement les éventuels écarts de salaire.



* source : rapport de situation comparée 2012. Il faut noter que ce chiffre est toutes catégories professionnelles confondues et que l'âge moyen des hommes est supérieur en moyenne de 5 ans à celui des femmes.



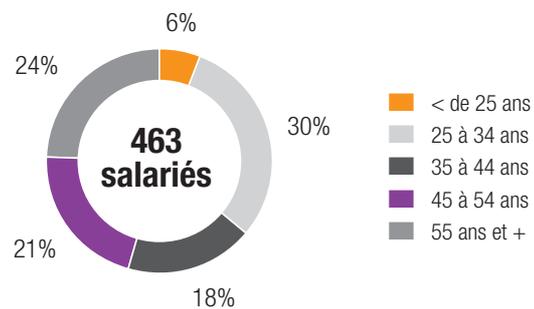
VALORISER LA DIVERSITÉ DES ÂGES

La politique concernant les seniors vise à valoriser les salariés les plus expérimentés par la transmission des savoirs. Ces collaborateurs bénéficient de mesures d'accompagnement pour une meilleure gestion de leur carrière dans un contexte d'allongement de l'activité professionnelle et de planification des besoins de compétences à satisfaire dans les prochaines années.

Concernant les jeunes, depuis 2005, le groupe s'engage pour favoriser l'alternance et propose chaque année des contrats en apprentissage et de professionnalisation en France à des jeu-

nes et à des demandeurs d'emploi. L'objectif est de maintenir en 2013 un taux de 5% d'alternants dans nos effectifs en France. Chaque année, les activités minières d'AREVA accueille des stagiaires, des alternants et des VIE. En 2012, ils représentent 7,6 % des effectifs.

Pyramide des âges France sur 463 salariés



MIEUX INTÉGRER

LES COLLABORATEURS EN SITUATION DE HANDICAP

En matière d'intégration des personnes en situation de handicap, et dans le cadre des engagements pris dans l'Accord groupe handicap, l'accent est mis sur l'intégration et le maintien dans l'emploi. L'Accord prévoit des mesures d'accompagnement et d'aménagement de postes, d'aide au transport en cas de mobilité. En 2012, une adaptation au poste de travail a été réalisée pour un salarié RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) d'AREVA Mines.

De plus, afin de faciliter le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés et d'anticiper davantage des solutions préventives, AREVA a pris l'initiative de créer sur ses sites des équipes pluridisciplinaires composées notamment du médecin du travail, de l'assistante sociale et du responsable Ressources Humaines. Cette équipe traite des problématiques de maintien dans l'emploi liées à l'inaptitude et la restriction médicale d'aptitude. Des actions de communication et de sensibilisation sont également organisées pour les salariés afin de changer les regards sur le handicap : participation à des forums, action Théâtre à la Carte, témoignages de champions paralympiques, accueil de stagiaires en situation de handicap.



En 2012, dans le cadre de la déclaration obligatoire d'emploi et de travailleurs handicapés (DOETH), nos activités minières françaises ont déclaré un taux de 3,8 de personnes en situation de handicap et employées au sein de nos établissements.

Notre intégration dans les territoires

Nous nous attachons à intégrer nos activités au contexte économique et social des territoires et à favoriser le plus tôt possible le dialogue avec les parties prenantes locales. L'obtention du permis social d'exploiter est un enjeu fort de responsabilités pour nos activités minières qui est porté quotidiennement par les directeurs et les responsables sociétaux au sein des filiales, avec le support des équipes présentes au siège des activités minières d'AREVA.

Face à la complexité des contextes, des historiques de nos activités et de la nature de nos futurs projets, notre objectif est de favoriser un dialogue de confiance avec nos parties prenantes et de contribuer au développement de projets profitant à l'ensemble des interlocuteurs.



Piste d'accès à la commune de Timia financée par AREVA

DIALOGUER ET SE CONCERTER

Au sein de chaque pays où nous sommes présents, des structures de dialogue et de concertation sont mises en place et animées par les exploitants, les instances représentatives du personnel, les représentants des communautés, la société civile, etc.

Elles s'inscrivent dans une approche visant à s'engager sur le long terme avec nos parties prenantes locales ou internes. Elles reposent également sur le besoin de les identifier, de comprendre leurs attentes et leurs préoccupations, et d'engager les actions qui permettront d'établir un niveau de confiance et de coopération pour un développement réciproque.

En interne avec nos salariés

Un dialogue social responsable, constructif et innovant est considéré comme un élément essentiel au bon fonctionnement de l'entreprise. Des accords sont ainsi régulièrement conclus avec les représentants des salariés. En mars 2012, un nouveau dispositif conventionnel a été signé entre la direction d'AREVA Mines et les organisations syndicales. Il est l'aboutissement de plusieurs mois de travail collectif entre la Direction et les partenaires sociaux et marque la volonté commune d'offrir aux sala-

riés un très bon niveau d'avantages sociaux. Depuis la création de la filiale minière, de nombreux accords sociaux ont également été signés : accord collectif d'entreprise, intéressement, seniors, etc. Dans les autres pays, les relations sociales s'appuient sur le mécanisme législatif local en vigueur.

► **En France, les Instances Représentatives du Personnel (IRP)** d'AREVA Mines sont composées d'un Comité Central d'Entreprise (CCE) et de deux Comités d'établissement pour le site de Paris et celui de Bessines. Ces derniers sont des instances de consultation d'information et de proposition sur toutes les questions concernant le fonctionnement de l'entreprise, leurs membres sont élus pour trois ans. Le CCE comprend des représentants de chaque Comité d'établissement. Il est informé et consulté sur les projets économiques et financiers importants. Les autres IRP comprennent : les Délégués du Personnel élus pour trois ans qui s'assurent de la bonne application des droits des salariés ; les Délégués Syndicaux et les Délégués des CHSCT.

L'accès des représentants du personnel au Conseil d'Administration d'AREVA Mines SA facilite le dialogue et la concertation sur toutes les préoccupations de nos collaborateurs. Par ailleurs, des groupes de travail paritaires sont régulièrement mis en place entre les organisations syndicales, le personnel et la direction pour traiter certains sujets spécifiques.

En local avec nos parties prenantes externes

La création en interne des CSM (Comités Sociétaux Mines) contribue à développer cette approche de dialogue et de concertation que nous reconnaissons en phase de développement dans la plupart des territoires où nous sommes présents. Nous ne reportons pas spécifiquement dans ce rapport 2012 sur chacun des engagements menés envers toutes les catégories de parties prenantes. C'est un axe d'amélioration que nous souhaitons poursuivre dans les prochaines versions de ce rapport annuel.



Réunion de travail avec les parties prenantes, Niger

► **En France, les Commissions Locales d'Information et de Surveillance (CLIS).** Les structures locales d'information et de concertation auprès des anciens sites miniers français, les CLIS deviennent des Commissions de Suivi Sites (CSS) depuis une réforme introduite par un décret de février 2012 (Décret n° 2012-189 du 7 février 2012). Les CLIS constituent un lieu privilégié de partage d'information, d'échange et de dialogue avec les acteurs locaux : élus, riverains, associations, représentants des administrations et des salariés. Elles sont créées à l'initiative du préfet auprès des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). La commission a pour mission d'informer sur les impacts de l'installation pour la santé et l'environnement. Elle donne notamment son avis sur les études d'impact et peut faire appel aux compétences d'experts reconnus, notamment pour réaliser des tierces expertises. L'exploitant lui adresse au moins une fois par an un bilan des activités du site, notamment en matière de prévention des risques.

► **Au Canada, "Stakeholders issues management database".** Il existe, au Canada, de nombreuses structures de dialogue liées aux communautés qui vivent sur les territoires où AREVA opère. Que ce soit dans le nord de la Saskatchewan ou au Nunavut, AREVA Resources Canada est à l'initiative ou participe à nombre de forums, ateliers ou visites. Toutes les informations concernant ces échanges sont désormais recensées dans une base de données nommée "Stakeholders issues management database".

► **Au Niger, Commission d'Information Locale (CIL).**

Depuis 2005, les représentants des sociétés minières rendent compte annuellement durant les CIL aux parties prenantes locales, sur leurs performances industrielles et de développement durable. Les groupes présents peuvent être des représentants de la préfecture, de la mairie, les chefs traditionnels, les organisations non gouvernementales ou socioprofessionnelles, etc. C'est également un espace de dialogue et de débat sur les principaux enjeux locaux et les attentes émises par les parties prenantes.

DÉVELOPPER NOS PRATIQUES

EN FAVEUR DES DROITS DES PEUPLES

AUTOCHTONES

Cet engagement s'inscrit dans la Charte des valeurs d'AREVA. La mise en œuvre et la maîtrise des questions relatives à cet enjeu complexe s'inscrit dans un axe d'amélioration lié à notre plan d'engagements responsables 2013-2016. Dans ce cadre, nous souhaitons nous impliquer dans les groupes de travail ICMM associés, développer une formation spécifique aux enjeux miniers sur les Droits de l'Homme et mieux étudier les référentiels méthodologiques associés (ex. due diligence).

CONTRIBUER AU FINANCEMENT

DE PROJETS SOCIÉTAUX

Il existe au sein d'AREVA plusieurs mécanismes contribuant au financement de projets sociétaux (actions philanthropiques et investissements communautaires*) pour nos parties prenantes. Tous ces dispositifs s'appuient sur des conventions pluripartites et/ou des accords pluriannuels conjointement validés entre les entités internes d'AREVA (ex. Fondation AREVA, filiales minières) et les représentants des différents groupes de parties prenantes (ex. Associations / ONG, CBO au Niger, Athabasca Working Group au Canada, etc).

À SAVOIR (*)

Investissements communautaires : toutes dépenses dont les bénéficiaires sont extérieurs aux filiales et aux sous-traitants d'AREVA. Sont donc exclus de ce périmètre les dépenses relatives au personnel et ayants droit ainsi qu'aux infrastructures destinées à ces derniers et au fonctionnement de la société ; aux activités légales ou tout autre investissement à visée purement commerciale pour l'entreprise ; à tout investissement dont le but premier est de répondre à des besoins de l'entreprise et/ou dont elle cherche à tirer un profit économique direct.

Entité au niveau du siège d'AREVA

► La Fondation

Depuis sa création, en 2007, la Fondation AREVA a centré ses actions d'intérêt général et de solidarité sur l'éducation et la santé. Prorogée pour cinq ans en 2012, elle se dote également d'un nouvel axe en faveur de l'accès à la culture pour les plus défavorisés.



Toutes les informations relatives à la Fondation AREVA sont disponibles sur le site : www.aveva.com

Entités des activités minières d'AREVA

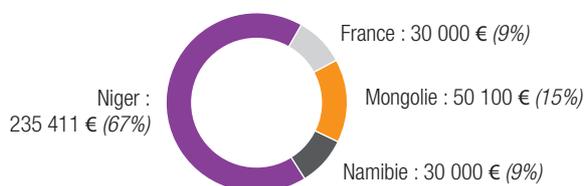
► Le Comité d'Intégration Mines

Depuis 2009, le Comité d'Intégration Mines (CIM) composé de directeurs du Business Group Mines et du siège d'AREVA, gère sur financement propre et dans certains cas sur contribution de la Fondation AREVA, les projets d'intégration dans les territoires où les activités minières sont implantées. Il centralise les demandes adressées aux entités du siège, soit d'AREVA, soit des activités minières, et en examine l'intérêt afin d'arbitrer les engagements financiers associés aux projets retenus. Enfin, il suit l'état d'avancement des projets validés.

Répartition thématique



Répartition budgétaire par pays



En 2012, AREVA a engagé un budget de 345 500 € pour soutenir des projets sociétaux sur son périmètre minier. Ce soutien a permis la réalisation de 21 projets dans 4 pays dont 54% d'entre eux ont concerné le développement économique local, une préoccupation majeure des communautés riveraines des sites miniers du groupe. 2012 marque la dernière année de fonctionnement du CIM qui est remplacé par des Comités Sociétaux Mines (CSM), par pays, à compter de février 2013.

► Les Comités Sociétaux Mines

Depuis le 1^{er} février 2013, des Comités Sociétaux Mines (CSM) remplacent le Comité d'Intégration Mines. Ils ont pour mission de

définir par pays, les enjeux, les projets prioritaires, les perspectives en matière de développement local et d'engagement avec les parties prenantes et les plans d'action pluriannuels et budgets associés. Trois CSM sont d'ores et déjà en place au Niger, au Gabon et en Mongolie. Celui du Kazakhstan est en cours de création avec mise en place prévue en septembre 2013. Ces comités rassemblent les directeurs généraux des filiales, les responsables sociétaux présents en local, les directeurs des opérations, de la communication et de la responsabilité sociétale ainsi que leurs équipes respectives. Un représentant de la direction développement durable du groupe est également associé.

Au plus près des attentes sociétales locales exprimées par les gouvernements des pays hôtes, la société civile et les collaborateurs, les CSM devraient permettre de réaliser davantage de projets sociétaux générateurs de revenus et d'emplois et de renforcer ainsi l'intégration d'AREVA dans les territoires. En outre, la mise en place des CSM illustre la volonté du groupe de respecter les bonnes pratiques internationales du secteur, de définir et mettre en œuvre une stratégie d'engagement avec les parties prenantes ainsi qu'une stratégie d'investissement communautaire.

► Les sociétés minières

Le reporting financier relatif aux budgets sociétaux portés en financement propre par les filiales d'AREVA Mines n'est pas encore en mesure d'être consolidé en 2012, raison pour laquelle nous n'en rendons pas compte dans le présent rapport. Il est à noter cependant que le budget s'élève à plusieurs millions d'euros par an et contribue aux financements de dizaines de projets en lien avec les infrastructures locales, l'éducation, la santé, la culture, etc. Cet indicateur est plus précisément à l'étude afin de mieux en mesurer l'impact économique local.

Exemples d'interfaces au niveau de nos parties prenantes locales

► Conseil Bilatéral d'Orientation (CBO)

Créés en mai 2006 pour contribuer à renforcer la gouvernance locale des projets sociétaux en faveur des populations, les CBO regroupent aux côtés d'AREVA les élus locaux, les administrations concernées et la société civile. Ils permettent de définir la politique locale d'aménagement, d'arrêter les axes prioritaires d'intervention, d'émettre un avis sur les projets et d'en assurer le financement. Annuellement les sociétés minières d'AREVA présentes au Niger reversent une contribution financière de 500 000 euros au CBO.

► Athabasca Working Group

L'Athabasca Working Group est un groupe de travail regroupant depuis 1993 les représentants des compagnies minières (AREVA Resources Canada Inc. et Cameco Corporation) et sept communautés du nord de la province du Saskatchewan. En 2012, ces acteurs ont renégocié l'"Impact Management Agreement", un accord couvrant depuis 2001 tous les aspects relatifs à l'impact des activités minières sur la région : emploi, formation, protection de l'environnement et dons pour les communautés.

Exemples de projets sociétaux conduits par pays en 2012

NIGER

- Participation à la création de **jardins tropicaux** dans le sahel en développant des techniques novatrices pour économiser l'eau. En 2012, un parc de production maraîchère de 9 000 m² a été implanté dans le "Jardin des Femmes", un site expérimental de la Commune Urbaine d'Arlit.
- Contribution à la création d'une **caisse de l'Union Crédit Mutuel** du Niger à Agadez, un projet qui visait à bancariser la population de cette ville pour accélérer le développement socio-économique de la région.
- Réalisation de **pistes rurales de désenclavement** du village de Timia.
- Soutien par le **don aux écoles publiques** de la Commune Urbaine d'Arlit de 650 tables bancs dont la confection a été réalisée sur place, apportant des retombées financières locales.
- Participation à des **projets de solidarité numérique** pour favoriser l'accès aux technologies de l'information et de la communication nécessaires au développement du pays. En 2012, le groupe et l'association française Ateliers Sans Frontières (ASF) ont contribué, à travers le don de 110 ordinateurs et de périphériques associés, au projet de création d'un réseau informatique de suivi des patients au sein de l'Hôpital National de Niamey qui est un centre national de référence.



Parc de production maraîchère, Niger

MONGOLIE

- Poursuite en 2012 du projet de **reconstitution des cheptels**, démarré en 2006 au profit de familles pauvres de Dariganga affectées par les conditions climatiques difficiles.
- Financements pour la **construction et l'entretien d'infrastructures notamment hydrauliques** : équipement en pompe du puits central du Bag de Zuunbayan, forage d'un nouveau puit pour les nomades au Sum d'Ulaanbadrakh, une région située en zone désertique très exposée au "stress hydrique", etc.
- Poursuite en 2012 des actions de **mécénat en faveur de l'enfance défavorisée** notamment au profit de l'orphelinat d'Etat et de l'orphelinat de la Fraternité Notre Dame à Oulan Bator.

- Financement de la création et de l'équipement au sein de l'Hôpital de Zuunbayan, d'une **unité de soins dentaires**. Les maladies dentaires sont en effet très fréquentes dans cette région notamment chez les enfants.

FRANCE

- Soutien des activités de l'association BIP Humanitaire qui sert de plate-forme inter associative, de centre de collecte de matériels médicaux réformés et de partenaire logistique. Elle a fait d'importants dons de consommables et de **petits matériels médicaux** au profit des hôpitaux publics d'Arlit et d'Agadez au Niger et de ceux d'Oulan Bator et de la région de Sainshand en Mongolie.
- Achat en 2012 d'un **camion de collecte des équipements médicaux** pour BIP.

NAMIBIE

- Soutien des initiatives dans la région d'Erongo (périmètre de l'activité minière d'AREVA en Namibie). Notamment, contribution avec la Fondation pour le Développement d'Erongo, au co-financement de **micro-crédits** pour la création de petites entreprises locales. En 2012, 30 entreprises ont bénéficié de cette aide pour constituer leur capital, acquérir des équipements ou des stocks.
- Soutien pour l'amélioration des infrastructures de la ville d'Arandis qui connaît un afflux important de populations en recherche d'emploi. Il s'agit notamment de la **construction d'un marché ouvert au profit d'une trentaine de commerçants**, de la construction d'une nouvelle classe dans le collège de la Fondation Kolin ou encore de la création de structures sportives pour la Talitha Kumi Christian Academy qui accueille près de 130 élèves.

CANADA

- AREVA Resources Canada (ARC) participe aux financements de projets sociétaux conduits dans les différentes régions où nos activités sont présentes : Nord Saskatchewan, Saskatoon, Nunavut. Un peu plus d'un million d'euros a ainsi été alloué en 2012 pour différentes catégories de projets (ex. culture, éducation et jeunesse, programmes communautaires, programmes environnementaux, santé, etc). Le financement de ces projets répond directement aux attentes des communautés locales et est réparti de manière à couvrir le plus grand nombre de bénéficiaires (par exemple 23 communautés dans le Nord de la Saskatchewan).

FAVORISER L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

LOCALE

La préférence donnée aux fournisseurs locaux lors d'appels d'offre permet la création d'un tissu d'entreprises et de nombreux emplois dans la région où le site minier est implanté. Participer activement au développement économique local nous permet de renforcer notre intégration dans le territoire et d'assurer une meilleure acceptabilité de nos activités.

Aujourd'hui, 49% du volume de nos achats sont réalisés dans les pays où nous sommes implantés et 48% de nos fournisseurs sont locaux.

Il n'est pas toujours évident de définir le périmètre associé à la notion de "local", il varie selon les pays, le stade de développement économique et la densité de population avoisinant le site. Des politiques d'achat spécifiques ont donc été mises en place par AREVA dans les pays où sont implantés ses sites miniers.

PAYS	Nombre d'achats réalisés en local (en milliers d'euros)
Niger	109 400
Kazakhstan	113 847
Namibie	1 646
Mongolie	12 910
Canada	28 000
TOTAL	265 803
% sur achats totaux des activités minières d'AREVA	49

Par exemple pour nos activités au Canada, pour des offres aux caractéristiques similaires, la préférence sera systématiquement donnée aux fournisseurs locaux du nord, selon des statuts établis par la législation de la province de Saskatchewan. Une entreprise a le statut de local du Nord si elle appartient ou opère au sein d'une communauté située dans le Nord de la Saskatchewan. Des marchés de services, telles que la restauration ou la surveillance de site, qui utilisent beaucoup de main d'œuvre, ont été obtenus uniquement par des fournisseurs de cette région.

De même en Mongolie, des critères liés à l'intégration dans les territoires sont inclus par AREVA dans les grilles d'évaluation des appels d'offre lancés pour la restauration et la gestion du camp. Les engagements contractuels se traduisent en indicateurs clés qui sont ensuite suivis dans le temps. Par exemple, tous les trois mois, une évaluation de la fourniture locale effectuée par le prestataire est réalisée. La pondération des achats de nourriture locale, la traçabilité des pays d'origine et de transformation sont examinées.



Journée d'Information des communautés locales, Canada

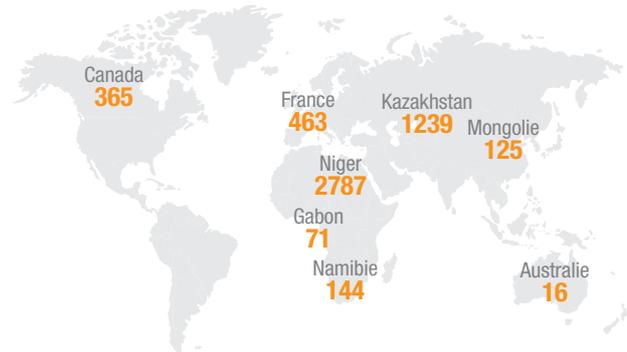
PAYS	Nombre de fournisseurs locaux
Niger	1 746
Kazakhstan	1 615
Namibie	30
Mongolie	435
Canada	82*
TOTAL	1 473
% sur prestataires totaux des activités minières d'AREVA	48

* Ce nombre s'entend uniquement pour la région du Nord Saskatchewan. Les autres nombres présentés sont liés au périmètre national du pays concerné.

FAVORISER LE RECRUTEMENT DE NOS COLLABORATEURS EN LOCAL

La politique sociale d'AREVA est engagée en faveur du recrutement local de nos collaborateurs. Nous portons également une attention particulière aux communautés (peuples autochtones) qui pourraient rencontrer certaines difficultés pour bénéficier de nos offres d'emploi. Nous rencontrons plus précisément cette situation au Canada, dans le Nord Saskatchewan, région pour laquelle de nombreuses initiatives sont conduites pour favoriser l'accès à l'emploi (cf. Focus p46) et pour la préférence liée à la sélection d'entrepreneurs locaux (cf. Favoriser l'activité économique locale).

Répartition de l'effectif total par zone géographique



Concernant les autres activités minières établies à l'étranger, la formalisation du reporting lié à cette thématique est à l'étude.

Aujourd'hui, que ce soit au Niger, au Canada ou au Kazakhstan, les collaborateurs employés (à tous les niveaux de l'organisation) sont majoritairement de nationalité locale. Le pourcentage d'expatriés français n'excédant pas 2 %.

CANADA



FOCUS

Créer localement de nouvelles opportunités pour le développement des compétences et le recrutement de salariés qualifiés



Formation de stagiaires issus des communautés du Nord, Saskatchewan, Canada

CONTEXTE

Les résidents des communautés reculées du Nord Saskatchewan, pour la plupart indiens, bénéficient d'un nombre très limité d'opportunités d'emplois ou de développement de compétences.

Dans ce contexte, nous avons décidé de leur proposer des programmes de formation, nous permettant par là même de disposer d'employés qualifiés pour le redémarrage de l'usine de McClean Lake dans quelques mois, ainsi que pour les années à venir.

Ce projet a été récompensé par un prix lors du concours interne, les AREVA Awards.

PARTIES PRENANTES AYANT CONTRIBUÉ AU PROJET *(liste non exhaustive)*

Les communautés du Nord Saskatchewan, nos équipes en interne, trois agents de relation avec les communautés basés à Wollaston/Hatchet Lake, à Black Lake/Stony Rapids et au Fond-du-Lac/Uranium City/Camsell Portage, Saskatchewan, les représentants des institutions éducatives du Nord Saskatchewan.

NOTRE OBJECTIF

Le défi que nous relevons réside dans l'embauche et le maintien dans l'emploi pour le site de McClean Lake, de plus de 90% des jeunes que nous aurons formés au travers du programme "The Unearthing Potential by Providing Opportunity Project". La mise en œuvre de ce projet permet à nos équipes de développer une solution sur le long terme afin de recruter de nouveaux ouvriers qualifiés pouvant accéder à des postes plus techniques comme ceux de techniciens de laboratoire ou de superviseurs etc.

PRINCIPAUX CHALLENGES

Nos équipes et nos parties prenantes ont dû solutionner plusieurs difficultés lors de la mise en œuvre de ce projet impliquant le Nord Saskatchewan :

- La gestion des transports des résidents dans une région où les distances à parcourir peuvent atteindre rapidement plusieurs centaines de kilomètres et où les moyens sont limités ;
- Le système de rotation de nos équipes impliquées dans le programme de formation ayant une incidence sur la communication à assurer entre les différentes parties prenantes ;
- Le choix de jeunes candidats issus des communautés du Nord Saskatchewan.

UNE APPROCHE STRUCTURÉE ET ADAPTÉE

Le succès de ce projet a été rendu possible par l'ensemble des parties prenantes, ainsi que par la définition d'objectif SMART :

- **Spécifique** : développement de compétences requises pour McClean Lake
- **Mesurable** : 100 personnes à recruter entre 2013 et 2015
- **Approprié** : répondre aux besoins en recrutement
- **Réussite** : petits groupes pour assurer le succès
- **Temps** : lancé proactivement en prévision du redémarrage de l'usine



Prélèvement d'échantillons d'eau sur le site de McClean Lake, Canada

05

NOTRE ENGAGEMENT POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

Principes ICMM ► 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Chaque activité du cycle de vie de la mine, de l'exploration au réaménagement des sites, a un impact environnemental que nos équipes cherchent continuellement à réduire. Les enjeux environnementaux sont multiples : changement climatique, gaz à effet de serre, consommation énergétique, biodiversité, gestion des déchets, etc. Cela nécessite de maintenir l'effort, notamment lorsque nos activités montent en puissance afin que notre empreinte environnementale soit la plus faible possible.

Notre empreinte environnementale

Nos activités minières sont un maillon essentiel du cycle de vie électronucléaire et contribue ainsi à la performance globale du groupe. L'empreinte de nos activités peut connaître d'importantes fluctuations au cours du temps (lancement ou abandon de projets miniers, nouvelles technologies adoptées, diversité des écosystèmes, etc). C'est pourquoi nous cherchons à définir les engagements qui permettront de cibler au mieux nos efforts et minimiser notre impact.

2012 constitue une année de transition qui nous permet de définir les prochains engagements à satisfaire à horizon 2016.



Contrôle de l'environnement, site réaménagé de Bellezane, France

LA PERFORMANCE

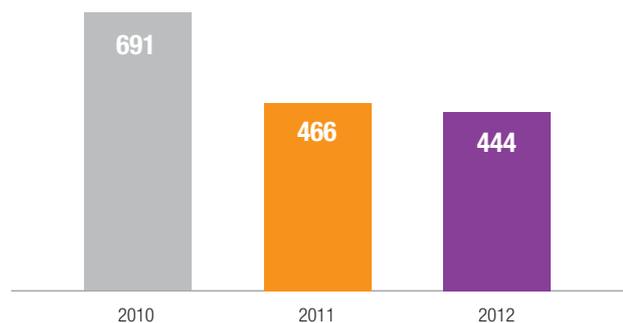
ENVIRONNEMENTALE DU GROUPE

Grâce à une démarche environnementale responsable basée sur la réduction des consommations de ressources naturelles, la maîtrise des rejets et l'optimisation de la gestion des déchets, AREVA a réussi à réduire de manière très significative son empreinte sur l'environnement (à chiffre d'affaires constant par rapport à 2004) : -91% de consommation d'eau, -84% de consommation d'énergie. En 2012 le groupe a aussi produit 65% de gaz à effet de serre en moins par rapport à 2004 et a engagé une politique de neutralité carbone qui le place parmi les premiers industriels à présenter un bilan carbone neutre.

Cette politique se concrétise par l'identification des sources de gaz à effet de serre sur l'ensemble des sites, la réduction de ces rejets et la mise en place de programmes de compensation. Ce sont par exemple des procédés moins énergivores, le recours à des énergies de substitution moins carbonées et des comportements plus éco-efficaces.

Les activités minières participent pleinement à l'engagement du groupe contre le réchauffement climatique et cherchent en continu des solutions innovantes pour réduire leurs émissions de GES. A COMINAK, par exemple, les équipes ont mis en place une technologie plus "propre" afin d'optimiser les consommations en acide sulfurique (cf : étude de cas page 17).

Emissions directes du groupe compensées en gaz à effet de serre (en milliers de tonnes CO₂)



Quant aux rejets de gaz à effet de serre non compressibles, ils sont compensés par l'achat de crédits-carbone. En 2012, les émissions de GES d'AREVA soumises à obligation au titre du marché européen de permis d'émissions s'élevaient à 40 330 tonnes équivalent CO₂. Les activités minières ont émis à elles seules, cette même année, 227 726 tonnes équivalent CO₂. Mais n'étant pas situées sur le territoire européen, elles ne sont soumises à aucune obligation d'achat de permis. C'est pourquoi AREVA a pris volontairement l'initiative de compenser ses émissions directes de GES par l'achat de crédits auprès d'organismes certifiés comme son Business Group Energies Renouvelables. En 2012, le groupe a acheté 444 944 crédits-carbones correspondant au financement de programmes de réduction d'émissions

notamment dans les pays émergents. Toutes les émissions directes provenant de nos activités sont ainsi compensées par des réductions équivalentes ailleurs.

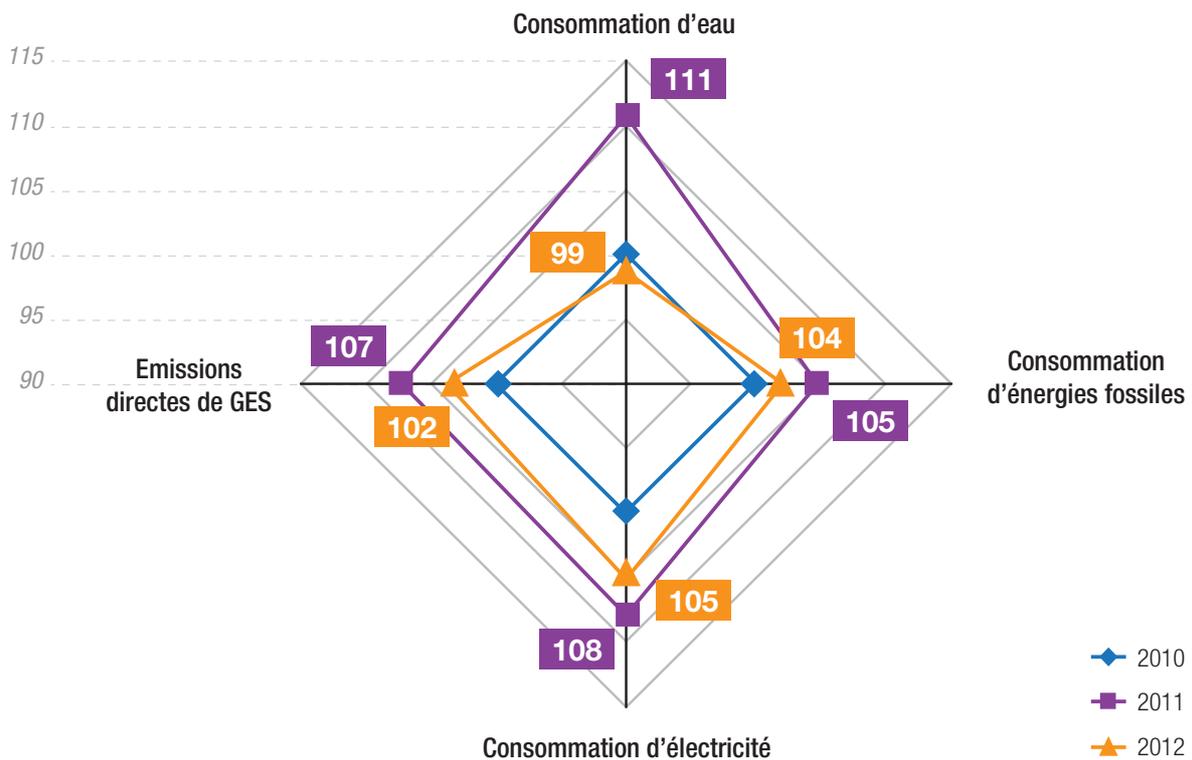
SUIVRE L'ÉVOLUTION DE NOTRE EMPREINTE

Nos activités ont un impact tout au long du cycle de vie de la mine. Les phases les plus intensives en consommation de ressources et en émission de Gaz à effet de Serre (GES) sont la construction de la mine et son exploitation à proprement parler. Si c'est sur ces phases que doivent se concentrer les actions

d'efficacité environnementale, l'exploration et le réaménagement des sites n'en sont pas moins des étapes cruciales qui joueront un rôle déterminant dans la maîtrise des enjeux de nos activités sur le long terme.

La production minière d'AREVA a augmenté significativement passant de 7 773 tonnes en 2011 à 8 484 tonnes en 2012, entraînant également une augmentation des ressources consommées et des déchets produits. Afin de tenir compte de ce changement, le graphique ci-contre illustre les évolutions de quatre indicateurs environnementaux, à production constante 2010 (pour les sites où AREVA est opérateur minier). Les évolutions sont représentées en indice, base 100 en 2010.

Evolution de l'empreinte environnementale des activités minières d'AREVA depuis 2010



COMMENT LIRE CE GRAPHIQUE ?

Les consommations et émissions de 2011 à 2012 ont été ramenées à la production 2010 (8 226 tU).

Exemple de calcul pour la consommation d'électricité 2012 :

$$100 \times (\text{Consommation 2012} / \text{Production d'uranium 2012} \times \text{Production d'uranium 2010}) / \text{Consommation 2010} = 105$$

Ce résultat se lit ainsi : "En 2012, à production d'uranium constante, la consommation d'électricité de nos activités minières a augmenté de 5% par rapport à 2010".

Nos engagements pour la protection de l'environnement

Suite à l'actualisation de la politique environnementale d'AREVA fin 2012, nos équipes travaillent en 2013 sur un plan d'actions pluriannuel visant à décliner les 6 engagements du groupe en faveur de la protection de l'environnement.



Surveillance environnementale, France

MAINTENIR LE CAP



Notre engagement en faveur de l'environnement s'inscrit dans un processus continu, avec un programme environnemental pluriannuel dont les bénéfices peuvent être perçus à court, moyen ou long terme. En ce sens et en complément des actions à développer dans le cadre de la nouvelle politique environnement du groupe, nous maintenons le cap sur les précédents objectifs déjà engagés :

- ▶ Solder les scénarios de risques accidentels les plus significatifs et renforcer le reporting des événements non significatifs ;
- ▶ Diminuer les consommations en eau, en énergie et autres rejets à production d'uranium constante ;
- ▶ Finaliser les états des lieux liés à l'amélioration de la gestion des passifs environnementaux ;
- ▶ Déployer les systèmes de management environnementaux sur l'ensemble des sites industriels.

DÉFINIR LA PROCHAINE FEUILLE

DE ROUTE

Les prochains engagements en faveur de l'environnement, au sein des activités minières, seront développés à horizon 2013/2014, sur la base des 4 piliers suivants :

- ▶ **Le leadership et la culture environnement** : partager sur l'ensemble de nos sites la politique environnement d'AREVA (en cours d'actualisation) et les objectifs opérationnels associés. Mobiliser les salariés autour des grands enjeux environnementaux, développer les sensibilisations et promouvoir nos actions. Notre implication dans les groupes de travail ICMM dédiés est également un vecteur structurant de ce pilier. La conformité aux exigences réglementaires est un pré-requis dans les pays où nous opérons et est le premier standard que nous appliquons. Quand cela est possible, nous allons au-delà de la réglementation en vigueur.
- ▶ **La documentation** : formaliser nos pratiques par l'actualisation des standards et des procédures, partager les bonnes pratiques au sein de notre réseau de spécialistes, mettre à jour notre protocole de reporting.
- ▶ **L'organisation et les compétences** : développer un plan de formation ciblé, établir la cartographie des compétences et de responsabilités au sein de notre réseau d'acteurs, déployer la certification ISO 14 001 sur l'ensemble de nos sites. Aujourd'hui, huit de nos sites présents au Niger, en France, au Canada et en Australie sont certifiés. Nous souhaitons poursuivre cette démarche en Mongolie et au Kazakhstan à horizon 2015.
- ▶ **Les réponses aux situations d'urgence** : continuer à déployer la procédure et les exercices relatifs à la préparation aux situations d'urgence, et de manière plus large, la prévention des risques industriels et environnementaux restent au cœur de notre démarche (analyses/évaluations de risques, études de dangers, etc).

ASSURER LE SUIVI

DE NOTRE PERFORMANCE

Le suivi des consommations et des émissions est effectué au travers de l'outil de reporting du groupe STAR (Sustainability Tools Advanced Reporting) et AHEAD pour la remontée des événements environnementaux. Les protocoles techniques associés sont en cours de révision afin d'intégrer au mieux les nouvelles exigences de la loi Grenelle 2 en matière de reporting extra-financier. En complément, les protocoles techniques du Global Reporting Initiative sont en cours d'étude pour les aspects biodiversité et matériels.

Chaque année le groupe procède à l'audit d'un échantillon d'indicateurs environnementaux gérés dans STAR dans le cadre de l'exercice des Commissaires aux comptes. A ce titre, certains de nos sites minières peuvent être sélectionnés pour l'examen de ces indicateurs. Cela s'ajoute aux audits de suivi et de renouvellement sanctionnant chacun de nos sites certifiés ISO 14001 ainsi que les audits annuels à venir, à compter de 2014, réalisés par un tiers indépendant dans le cadre de l'examen du reporting extra-financier des activités minières d'AREVA.

Nos principaux enjeux environnementaux

Par nature les activités minières modifient l'environnement (consommation de ressources, émissions de gaz à effet de serre, modification paysagère, etc). De par son empreinte au sol, sur l'eau, l'air, la faune et la flore, elle impacte la biodiversité. Cette activité s'inscrit sur des décennies. Sur ces durées, les mentalités, la connaissance, les exigences et les normes environnementales évoluent. Les attentes et les préoccupations des parties prenantes sont également grandissantes.



Contrôle de la qualité de l'air, Canada

Le format de ce rapport ne permet pas une description exhaustive de tous les enjeux environnementaux auxquels nos activités font face. Nous nous attachons cependant à présenter ci-contre les principaux résultats liés à l'énergie, les gaz à effet de serre, partiellement la biodiversité, l'eau, les déchets, les résidus et les stériles miniers. Des indicateurs supplémentaires sont mis à disposition dans le supplément chiffres du RCR 2012.

ENERGIE ET GAZ À EFFET DE SERRE

Si l'on tient compte de l'accroissement de la production, les consommations en énergie (électricité et énergies fossiles) et les émissions de GES restent stables entre 2011 et 2012.

En consommation brute, une augmentation de l'utilisation des énergies fossiles est à constater pour les principales opérations minières d'AREVA. Cette hausse est principalement liée à :

- ▶ l'accroissement des activités de Katco au Kazakhstan (+13,6 GWh)
- ▶ la montée en puissance du projet Imouraren au Niger (début de la découverte et du terrassement (+62 GWh)
- ▶ l'augmentation de la production du site de Cominak au Niger (+6,1 GWh)
- ▶ les travaux d'extension de l'usine de McClean au Canada (+4,2 GWh).

EAU

L'eau est une ressource indispensable aux activités minières, pour les hommes tout comme pour les procédés de production tel que l'abattage des poussières etc. La localisation de nos sites (Niger, Kazakhstan, Mongolie, Namibie) et la diversité des

écosystèmes nous amènent à considérer cette ressource comme un enjeu stratégique. A ce titre, nous nous impliquons dans le groupe de travail de l'ICMM sur la gestion de l'eau afin d'améliorer notre connaissance et consolider nos pratiques. Nous avons ainsi contribué à la présentation d'une étude de cas sur l'usine de dessalement de l'eau de mer en Namibie pour le rapport "Water management in mining : a selection of case studies" publié par l'ICMM en mai 2012 (disponible sur www.icmm.com).

Face à l'enjeu de la ressource eau, nous conduisons des campagnes de surveillance qualitative et quantitative des aquifères pouvant être impactés par nos sites. Au Niger, où cette problématique est particulièrement présente, un groupe de travail a été formé en 2003 avec pour objectif d'anticiper le futur de la ressource en eau pour tous nos sites dans le pays. Ce groupe de travail, nommé "Aman", mène des campagnes périodiques de surveillance au périmètre plus large que celles menées par les opérateurs des sites et construit un modèle de prévision de la ressource.

Quatre campagnes annuelles sont prévues pour la surveillance de la quantité et une par an pour celle de la qualité de l'eau. En complément depuis 2010, des études hydrogéologiques et hydrogéochimiques plus poussées sont réalisées par les bureaux d'étude indépendants ANTEA et ARCADIS sur les sites de SOMAÏR et de COMINAK.



Contrôle de l'environnement,
prélèvement d'eau douce, Akokan, Niger

Plus généralement, la consommation brute d'eau a diminué malgré l'augmentation de la production, passant de 7 605 854 m³ d'eau en 2011 à 7 393 125 m³ en 2012. Cette baisse est imputable en partie à la mise en maintenance du projet Trekkopje en Namibie. Elle est aussi due à l'optimisation du procédé de traitement du minerai à SOMAÏR, une partie de l'eau utilisée dans le processus étant désormais recyclée.

DÉCHETS

Dans le présent rapport, nous traitons des déchets conventionnels et ne présentons pas de manière détaillée les résultats relatifs aux déchets qualifiés radioactifs. Parmi les déchets conventionnels, deux catégories sont identifiées :

- ▶ les déchets dangereux (ex. amiante, batteries, emballages de produit toxiques, déchets électroniques, etc) et,
- ▶ les déchets non dangereux (ex. ordures ménagères, gravats, ferrailles, pneus, plastiques, etc).

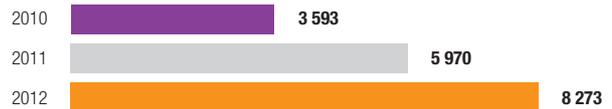
Ils sont liés à une activité normale (dans le cadre habituel de la production) ou exceptionnelle (dans le cadre de travaux, de projets, etc).

Les déchets sont dits valorisés s'ils sont recyclés, réutilisés, transformés ou servent à produire de l'énergie ou de la chaleur.

L'évolution du tonnage global de déchets conventionnels entre 2011 et 2012 est en partie due à un incident qui a eu lieu sur notre site canadien. Cet incident est relatif à une fuite d'hydrocarbures dont les conséquences ont été maîtrisées et les actions de dépollution des sols engagées.

La part des déchets conventionnels valorisés liés à une activité normale augmente, passant de 21% en 2011 à 38% en 2012 (ex. au Niger : poursuite de la valorisation des huiles de moteur usagées faite à SOMAÏR et à COMINAK ; au Kazakhstan : 87% des déchets produits sur le site de KATCO sont valorisés en filières de retraitement).

Evolution de la production totale de déchets conventionnels liés à une activité normale (tonnes).



BIODIVERSITÉ

AREVA s'engage pour la préservation de la biodiversité. Notre démarche s'inscrit dans un axe d'amélioration lié à notre plan d'engagements responsables 2013-2016 visant à appliquer les recommandations internationales du secteur. Afin d'harmoniser nos pratiques et de mieux intégrer la problématique de la biodiversité sur l'ensemble du cycle minier une stratégie biodiversité est en cours de définition. Le reporting spécifique associé à cet aspect est également à l'étude. Ainsi, nous participons aux groupes de travail de la Fédération des minerais, minéraux industriels et métaux non ferreux (FEDEM) et du Conseil International des Mines et Métaux (ICMM). Cette contribution nous permet d'échanger les bonnes pratiques du secteur, d'alimenter la réflexion sur les nouveaux outils et les discussions à engager avec les parties prenantes.



Agriculteur bénéficiant de l'aide
d'AREVA pour la création d'une serre

ENGAGEMENTS 2010 AU NIGER

En 2010, nous avons partagé avec nos parties prenantes locales nigériennes et une organisation non gouvernementale internationale engagée en faveur de la protection de l'environnement, une série d'axes d'amélioration liés à l'eau (connaissance de nos consommations et de la qualité des eaux, à la remise en état des réseaux, à la stratégie de diversification des sources d'alimentation, à l'approvisionnement des villes d'Arlet et Akokan), au contrôle radiologique de matériaux marqués hors sites industriels et au plan de réaménagement de nos sites comprenant la gestion des résidus miniers à long terme.

Les objectifs liés à nos engagements ont été partiellement atteints en 2012, entre autres pour des raisons liées au contexte sécuritaire de la région. Le plan d'action associé est en cours d'actualisation pour les axes d'amélioration n'ayant pas encore été satisfaits. Le rapport de croissance responsable 2013 s'attachera à rendre compte plus complètement sur les actions réalisées.

RECENSEMENT DES STÉRILES MINIERS MARQUÉS EN FRANCE

Suite à la circulaire du 22 juillet 2009 adressée aux préfets par l'Autorité de Sûreté Nucléaire et le Ministère en charge de l'Environnement, AREVA a lancé en 2009 une série de campagnes de recensement des lieux marqués par stériles miniers. Ce programme de recensement, décomposé en trois phases, visent à identifier les zones à examiner (ex. spectrométrie héliportée, survol des zones, etc), à les contrôler notamment au sol, à analyser les données de recensement et traiter les zones d'intérêts. Un suivi est réalisé avec les autorités et les parties prenantes locales.

ÉVALUATION DES IMPACTS SUR LE LONG TERME

AREVA a réalisé plusieurs études dans le cadre du Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs (PNGMDR) 2010-2012. Ces dernières portent notamment sur

l'évaluation de l'impact environnemental à long terme des stockages de résidus* et de stériles miniers, ainsi que sur le suivi et le traitement des rejets aqueux (voir FOCUS p54 pour plus de détails). Le PNGMDR est un document dressant le bilan exhaustif et régulier, de la politique française de gestion des substances radioactives. Il évalue les besoins nouveaux et fixe des objectifs en termes d'études et de recherches. Publié pour la première fois en 2007, il est réactualisé tous les trois ans.

À SAVOIR (*)

Les stériles sont constitués de terres, sables ou roches ne contenant pas de minerai d'uranium exploitable ou ne contenant pas d'uranium du tout. Il faut cependant les extraire pour accéder au minerai lui-même. Ces substances ne sont pas ou très faiblement radioactives. Ils sont stockés sur les anciens sites miniers. Ce ne sont pas des déchets.

Les résidus miniers sont la partie du minerai finement broyée ne contenant plus ou très peu d'uranium résultant de la séparation de la roche et de l'uranium dans l'usine de traitement de minerai (fabrication du concentré d'uranium). Ils se présentent sous forme de sables très fins et contiennent encore 70 % de la radioactivité initiale. Ils sont stockés à proximité des usines de traitement. Leur stockage et leur contrôle représentent une part très importante des opérations de réaménagement et de surveillance.



Site minier réaménagé du Puy de l'Age, France

FRANCE



FOCUS

Anticiper pour mieux gérer sur le long terme notre impact environnemental



Prélèvement de sédiments dans le lac de Saint Clément, région du Forez, France

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, les exigences réglementaires et les préoccupations sociétales concernant les risques environnementaux de l'après-mine se multiplient. Pour y répondre de façon adéquate des études de recherche et développement sont nécessaires.

Afin de pouvoir anticiper et s'adapter à la législation, AREVA a développé un projet de R&D environnementale spécifique à son activité minière : Envir@Mines. Il permet ainsi à AREVA de satisfaire les exigences du PNGMDR et les demandes des autorités

DESSCRIPTIF DU PROJET DE R&D ENVIRONNEMENTAL : "ENVIR@MINES"

Les enjeux de ce projet transverse sont de développer une approche anticipant les demandes sociétales et celles des autorités. Les éléments de réponse doivent s'appuyer sur une compréhension scientifique plus étayée qui pourra servir de base notamment aux calculs d'impact environnemental. Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- Améliorer nos connaissances sur l'empreinte environnementale des sites miniers, au travers de la mise en place de modèles permettant d'estimer la migration à long terme des contaminants* d'intérêt afin d'optimiser la surveillance environnementale actuelle et d'anticiper les solutions de réaménagement des sites.
- Proposer des nouvelles technologies pour optimiser la gestion et le traitement des eaux.

PARTENARIATS

Plusieurs partenariats académiques ont été mis en place afin d'aider AREVA dans la réponse à apporter ses défis scientifiques. Cette collaboration permet à nos équipes de R&D d'enrichir leurs travaux grâce à un apport de perspectives et de compétences nouvelles. C'est également la possibilité d'acquérir une plus grande légitimité sur les résultats publiés.

Sur les problématiques de l'après-mine, nous avons établi des partenariats avec, entre autres, l'Université Paris VI, l'École des Mines de Paris, l'Université de Poitiers, l'Université de Bruxelles, l'Université de Manchester, l'Université de Grenade, le CEA, etc.

CHIFFRES CLÉS

- 234 anciens sites miniers sous la responsabilité d'AREVA en France.
- Près de 100 000 prélèvements et analyses réalisés par an.
- Une équipe de 25 personnes dédiées à la gestion de ces anciens sites.
- Un budget annuel de plus de 10 millions d'euros.

Glossaire (*)

Biodisponibilité : Fraction d'une substance, immédiatement disponible pour absorption par les organismes vivants.

Contaminant : un contaminant est une substance décelée dans un lieu où il ne se trouve pas normalement.

GEP (Groupe d'Expertise Pluraliste) : créé en 2006, il est composé de plus de vingt experts d'origines diverses (des institutionnels français et étrangers, des associatifs, des experts indépendants et l'industriel). Il doit porter un regard critique sur les documents techniques relatifs à la surveillance des sites miniers afin d'éclairer l'administration et l'exploitant sur les options de gestion et de surveillance à long terme des installations.

PÉRIMÈTRE DE CETTE ÉTUDE DE CAS

Le projet Envir@Mines concerne tous les sites miniers du groupe. Nous allons ici nous focaliser sur les actions menées en France, c'est-à-dire sur des mines d'ores et déjà réaménagées. Trois thématiques sont traitées : la gestion des stériles et des résidus de traitement ainsi que les rejets aqueux.

Gestion des résidus de traitement

Dans le cadre du PNGMDR, il est demandé à AREVA de poursuivre l'étude de l'évolution des résidus de traitement des minerais stockés en France. Cette action doit à terme s'accompagner de l'élaboration de modèles permettant de prévoir l'impact à long terme des stockages de résidus prenant en compte un scénario d'évolution normal et des scénarios d'évolution altérée.

Gestion des stériles miniers

Toujours dans le cadre du PNGMDR, AREVA a mené une campagne de prélèvements sur plusieurs sites réaménagés afin de caractériser l'évolution du stockage des stériles et son risque potentiel pour le milieu naturel. Une étude pluriannuelle visant à développer des modèles de prévision de migration de l'uranium depuis les verses à stériles vers l'environnement est en cours.

Rejet aqueux et biodisponibilité*

AREVA se prépare aux futures évolutions législatives françaises sur la qualité environnementale en milieu aquatique. La définition de ces nouvelles normes prendra en compte la notion de biodisponibilité des contaminants. Afin d'être en mesure de répondre à ces nouvelles exigences, AREVA améliore sa connaissance de la biodisponibilité de plusieurs métaux d'intérêt (Uranium, Radium, Baryum, Aluminium, Manganèse, Fer) et de leurs risques potentiels pour les écosystèmes. Un outil de mesure directe de la biodisponibilité des éléments dissous dans le milieu aquatique est en cours de développement et de nouveaux procédés de traitement des eaux sont à l'étude.

QUELQUES DATES CLÉS



EN SAVOIR PLUS

Descostes M., Kanzari A., Poquet T., Bonhoure E., Phrommavanh V., Gerard M. (2013). *Etude de la réactivité des stériles miniers d'anciennes mines d'uranium du Limousin. Rapport AREVA Mines AMS-DEXP-DRD-RT-0005.*

Descostes M., Boizard A., Nos J., Peiffert C., Cathelineau M., Phrommavanh V. (2013). *Caractérisation des résidus de traitement issus de l'exploitation des minerais d'uranium en France (Lavaugrasse, Bellezane, Ribière, Cellier). Rapport AREVA Mines DEXP-DRD-RT-0002.*

Descostes M., Fedon-Petrova S., Gibeaux A. (2011). *Evaluation des pratiques actuelles de traitement des eaux issues des anciens sites miniers uranifères français et recherche de procédés alternatifs. Rapport AREVA Mines BGM/DI/DRD RT 11/084.*

Nos J., Boizard A., Peiffert C., Phrommavanh V., Cathelineau M., Descostes M. (2013). *Geochemical characterization of uranium mill tailings. Goldschmidt Conference, Firenze, Italy*

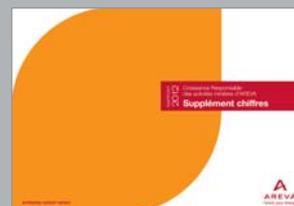
Phrommavanh V., Gibeaux A. (2013). Biodisponibilité des contaminants en contexte minier. Rapport AREVA Mines AMS-DEXP-DRD-RT-0008.

Phrommavanh V., Leermakers M., De Boissezon H., Nos J., Koko M.B., Descostes M. (2013). *Characterizing the transport of natural Uranium and its decay product 226Ra, downstream from former mines in France. WRI-14, Avignon, France, June 9-14.*

PRINCIPAUX RÉSULTATS 2012

Principe ICMM n°10. Mettre en œuvre envers nos parties prenantes, un engagement transparent et efficace ainsi que la communication et la réalisation de rapports vérifiés de manière indépendante.

En complément de ce rapport 2012 de croissance responsable des activités minières d'AREVA, nous mettons à disposition un Supplément Chiffres RCR 2012 sur notre site internet. Il comporte un index de navigation répondant aux lignes directrices du GRI* et des compléments quantitatifs, principalement en lien avec l'environnement.



Par souci de clarté, nous avons donc sélectionné dans ce chapitre 6 un groupe d'indicateurs restreint, représentatif des thématiques prioritaires par nos salariés (cf. matrice de matérialité p12). Les résultats sont donc en lien avec les sujets suivants : santé et sécurité au travail, radioprotection, protection de l'environnement, intégration dans les territoires et implication sociale.

Nous mettons également à disposition un point d'avancement sur les objectifs partagés dans le précédent Rapport 2011 de croissance responsable des activités minières d'AREVA.

* Global Reporting Initiative™

Découvrir le "Supplément chiffres RCR 2012"

Le Rapport 2012 de Croissance responsable des activités minières d'AREVA (RCR 2012) a été préparé selon les lignes directrices du GRI G3.1.

L'annexe du RCR 2012, le "Supplément Chiffres RCR 2012", indique les sections du rapport et de tout autre document produit par le groupe qui présente les informations pouvant répondre aux lignes directrices du GRI.

- Il explique les différents niveaux d'application du GRI et les informations que nous devons satisfaire pour atteindre un niveau B en 2013 et un niveau A+ en 2015.

Niveau d'application	C	C+	B	B+	A	A+
Éléments d'information requis	Eléments d'information relatifs au profil de l'organisation SORTANT	Renseigner 1.1 2.1-2.10 3.1- 3.8, 3.10-3.12 4.1-4.4, 4.14-4.15	Rapport vérifié par tierce partie	Renseigner tous les critères listés en niveau C ainsi que : 1.2 3.9, 3.13 4.5-4.13, 4.16-4.17	Rapport vérifié par tierce partie	Mêmes exigences qu'au niveau B
	Informations relatives à l'approche managériale SORTANT	Informations relatives	Rapport vérifié par tierce partie	Informations relatives à l'approche managériale pour chaque catégorie d'indicateur	Rapport vérifié par tierce partie	Informations relatives à l'approche managériale pour chaque catégorie d'indicateur
	Indicateurs de performance & Indicateurs de performance des suppléments sectoriels SORTANT	Renseigner un minimum de 10 indicateurs de performance dont au moins, un Social, un Economique et un Environnemental.	Rapport vérifié par tierce partie	Renseigner un minimum de 20 indicateurs de performance dont au moins : un en Economie, un en Environnement, un en Droits de l'Homme, un en Emploi, relations sociales et travail décent, un en Société et un en Responsabilité du fait des produits.	Rapport vérifié par tierce partie	Renseigner chaque indicateurs de base G3 et indicateur des suppléments sectoriels*, dans le respect du principe de pertinence, en y répondant ou en donnant la raison de sa non prise en compte.

* Suppléments sectoriels en version finale



- Il présente l'attestation délivrée par le GRI pour le niveau d'application atteint pour le RCR 2012.
- Enfin, il met à disposition le périmètre couvert pour les indicateurs quantitatifs présentés dans le RCR 2012.

Indicateur	Indicateur	Reporting	Localisation	Statut de l'indicateur	Prochaines étapes
1.1	Préciser les données	OK	Le rapport en en été fait	OK	
1.2	Donner le détail du rapport public	OK	Le rapport en en été fait	OK	
2.1	Préciser les données	OK	Le rapport en en été fait	OK	
2.2	Préciser à quelle échelle les données sont présentées	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.3	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.4	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.5	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.6	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.7	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.8	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.9	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.10	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.11	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.12	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.13	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.14	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.15	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.16	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.17	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.18	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.19	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.20	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.21	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.22	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.23	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.24	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.25	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.26	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.27	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.28	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.29	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.30	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.31	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.32	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.33	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.34	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.35	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.36	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.37	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.38	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.39	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.40	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.41	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.42	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.43	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.44	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.45	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.46	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.47	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.48	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.49	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.50	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.51	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.52	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.53	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.54	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.55	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.56	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.57	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.58	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.59	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.60	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.61	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.62	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.63	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.64	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.65	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.66	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.67	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.68	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.69	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.70	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.71	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.72	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.73	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.74	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.75	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.76	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.77	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.78	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.79	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.80	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.81	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.82	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.83	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.84	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.85	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.86	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.87	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.88	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.89	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.90	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.91	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.92	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.93	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.94	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.95	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.96	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.97	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.98	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.99	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	
2.100	Préciser la méthode de collecte de données	OK	OK - Détailler les activités et les engagements	OK	

Suivre les résultats 2010-2012

EVOLUTION DU PÉRIMÈTRE

DEPUIS 2011

Les activités aurifères ou uranium suivantes ne font plus partie du périmètre couvert dans le RCR.

Depuis septembre 2012, après un processus de cession d'activités initié en mars 2012, La Mancha, une filiale aurifère détenue à 63% par AREVA et cotée à la bourse de Toronto Stock Exchange, a conclu un accord avec Weather Investments II qui avait lancé une offre publique d'achat. La vente de **La Mancha** faisait partie du plan d'Action 2016.

Suite aux conditions économiques défavorables, AREVA a arrêté ses activités sur le **site de Bakouma en République Centrafricaine**. Une première communication avait été réalisée auprès du gouvernement de la République Centrafricaine faisant état de la suspension des activités minières en développement par AREVA. En juin 2012, consécutivement aux attaques sur le site, les activités sur place ont été suspendues.

L'activité suivante est partiellement couverte dans le RCR.

Les conséquences économiques liées à l'accident nucléaire de Fukushima au Japon et les conséquences des crises économique et financière mondiales ne nous ont pas permis de continuer à développer notre projet pilote en **Namibie à Trekkopje**, nous amenant à placer le site en maintenance jusqu'à ce que les conditions du marché permettent à nouveau de l'exploiter.

Les indicateurs suivis d'un " * " sont nouveaux par rapport à 2011 ou ont évolué dans le mode de calcul.

Indicateurs GRI associés / Pays intégrés dans le périmètre		Australie	Canada	France	Gabon	Kazakhstan	Mongolie	Namibie	Niger
Sécurité au travail	LA7 ① TF1	X	X	X	X	X	X	X	X
	② TG	X	X	X	X	X	X	X	X
	③ Accident mortel	X	X	X	X	X	X	X	X
Radioprotection	LA8 ④ Nbre de salariés > 20 mSv (*)	X	X	X	X	X	X	X	X
	LA8 ⑤ Radioprotection salariés	X	X	X	X	X	X	X	X
	LA8 ⑥ Radioprotection sous-traitants	X	X	X	X	X	X	X	X
Santé	LA8 ⑦ Consultations OSRA (*)								X
	LA8 ⑧ Consultations OSM (*)				X				
Environnement	EN8 ⑨ Eau (*)		X	X		X		X	X
	EN3 ⑩ Electricité (*)		X	X		X		X	X
	EN3 ⑪ Energie fossile (*)		X	X		X		X	X
	EN16 ⑫ Gaz à effet de serre		X	X		X		X	X
Social	LA1 ⑬ Effectifs	X	X	X	X	X	X	X	X
	LA13 ⑭ Taux d'emploi des femmes	X	X	X	X	X	X	X	X
	LA14 ⑮ Ratio des salaires (*)			X					

PRINCIPAUX RÉSULTATS 2010-2012

Santé et sécurité au travail

n°	Thème	Libellé	2010	2011	2012
1	Sécurité au travail (salariés et sous-traitants)	Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (TF1)	1,55	1,05	1,08
2		Taux de gravité des accidents du travail avec arrêt	0,07	0,05	0,14
3		Nombre d'accidents du travail mortel	3	1	2
4	Radioprotection (salariés et sous-traitants) (*)	Nombre de salariés et sous-traitants exposés à une dose supérieure à 20 mSv	0	0	0
5		Dose moyenne des salariés (en mSv)	3,38	3,23	3,05
6		Dose moyenne des sous-traitants (en mSv)	2,64	2,79	2,35
7	Observatoires de la santé (*)	Depuis le démarrage de l'OSRA (Niger) en 2012, nombre de consultations	-	-	225
8		Depuis le démarrage de l'OSM (Gabon) en 2011, nombre de consultations	-	-	614

Note : les définitions du TF1 et TF2 sont disponibles p35. Le taux de gravité (en anglais, Severity Rate (SR)) est le nombre de jours perdus par milliers d'heures travaillées.

Protection de l'environnement

n°	Thème	Libellé	2010	2011	2012
9	Eau	Quantité d'eau consommée par tonne d'uranium (m3/tU)	868	947	773
10	Electricité (*)	Quantité d'électricité consommée par tonne d'uranium (MWh/tU)	26	28	27
11	Energie fossile (*)	Quantité d'énergies fossiles consommée par tonne d'uranium (MWh/tU)	78	78	69
12	Gaz à effet de serre	Emissions directes (Scope 1) par tonne d'uranium (tCO2/tU)	25	26	23

Note : le calcul des ratios a été modifié entre 2010 et 2012. Afin de représenter au plus juste l'évolution de la performance environnementale de nos activités, le périmètre retenu pour la production d'uranium est la production totale de l'ensemble des sites où AREVA est opérateur en 2012 ; quant aux indicateurs environnementaux utilisés, ils sont ici calculés pour les sites ayant effectivement produit de l'uranium en 2012.

Implication sociale

n°	Thème	Libellé	2010	2011	2012
13	Effectifs	Nombre de salariés	5 221	5 319	5 272
14	Mixité professionnelle (*)	Taux d'emploi des femmes parmi les cadres (en %)	22	21	23
15		Ratio entre les salaires moyens homme/ femme en France	-	-	1,3

Note : les indicateurs sociétaux sont à l'étude pour le RCR 2013 et sont exceptionnellement exclus du RCR 2012 car le périmètre et les protocoles associés sont en cours de définition pour intégrer au mieux les indicateurs du GRI.

SUIVI DES PRINCIPAUX OBJECTIFS

Vision	2012	Commentaires	Objectif 2013-2016
Notre démarche de responsabilité	Proposer un nouveau programme d'actions en faveur du développement durable : Plan d'engagements responsables 2013-2016	Ce programme est articulé autour de 4 axes : 1. être un membre actif de l'ICMM 2. satisfaire les 10 principes de développement durable 3. développer le reporting RSE 4. mettre en place l'audit de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser tous les 2 ans une auto-évaluation de nos pratiques RSE (cf. p12) et définir le plan d'actions associé pour les améliorer Mettre à disposition de nos parties prenantes un rapport annuel de développement durable de niveau A+ selon le standard GRI Réaliser annuellement un audit RSE indépendant sur nos pratiques Continuer à satisfaire nos engagements volontaires en faveur de la transparence (ETI) Placer la sûreté au cœur de nos installations en continuant à déployer nos référentiels de prévention des risques et de préparation aux situations d'urgences
Santé et sécurité au travail des salariés et sous-traitants	<p>Zéro accident mortel du travail</p> <p>TF1 maximal fixé à 1.2</p> <hr/> <p>Dose maximale d'exposition aux rayonnements ionisants inférieure à 16mSv</p> <hr/> <p>Mise en place des systèmes de management santé et sécurité au travail</p>	Détails disponibles dans le Chapitre 3 du RCR 2012.	<ul style="list-style-type: none"> Zéro accident mortel du travail TF1 maximal fixé à 1.1 TF2 maximal fixé à 5 Déployer le plan d'action relatif au diagnostic sécurité Dose maximale d'exposition aux rayonnements ionisants inférieure à 16mSv Certifier nos sites au Kazakhstan et en Mongolie OHSAS 18001
Implication sociale	Continuer à déployer en France et à l'international les actions en faveur de la diversité, de l'expertise et du développement des compétences	Plusieurs sessions de sensibilisation et de communication ont eu lieu en 2012 sur l'ensemble des thématiques portées par la diversité. Certains objectifs réglementaires ne sont pas encore atteints (ex. handicap)	<ul style="list-style-type: none"> Satisfaire l'audit de suivi du Label Diversité (France) Réaliser la seconde campagne de recrutement des experts au BG Mines Satisfaire à minima les objectifs fixés par la réglementation pour les indicateurs sociaux
Intégration dans les territoires	<p>Mettre en place les Comités Sociétaux Mines sur site pour la gestion des projets envers les communautés</p> <hr/> <p>Reporter annuellement les budgets financés par le CIM</p>	<p>Les statuts et documents liés à la gouvernance ont été définis et approuvés</p> <hr/> <p>Disponibles page 45</p>	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser à minima 2 CSM par an pour le Niger, le Gabon, le Kazakhstan et la Mongolie Intégrer au reporting RSE les budgets sociétaux portés par chacune de nos filiales Réaliser les études d'impacts sociétales pour les sites en projet (Mongolie et Imouraren) Poursuivre quand ils existent ou développer les cadres de concertation avec les parties prenantes locales Développer une formation sur les Droits de l'homme spécifique au périmètre des activités minières d'AREVA
Environnement	Déploiement des leviers d'action de la politique environnementale du groupe nouvellement mise à jour	Plan d'actions associé à cette politique en cours de définition	<ul style="list-style-type: none"> Solder les scénarios de risques accidentels les plus significatifs et réduire de 15% le nombre d'évènements significatifs par rapport à 2011 Renforcer le reporting des évènements non significatifs Diminuer les consommations en eau, en énergie et autres rejets à production d'uranium et à périmètre de sites constant Finaliser les états des lieux liés à l'amélioration de la gestion des passifs environnementaux Déployer les systèmes de management environnementaux sur l'ensemble des sites industriels (ISO 14 001) Développer la stratégie biodiversité au sein de nos activités

● objectif 2012 atteint ◐ objectif 2012 partiellement atteint ○ objectif 2012 non atteint

Découvrir nos activités et nos engagements

Si vous souhaitez de plus amples informations concernant nos activités, vous pouvez nous contacter à :

AREVA Mines - Etablissement de La Défense

Direction RSE / Tour AREVA
1, place Jean Millier
92400 Courbevoie
FRANCE

g-mn-communication@areva.com
Objet : RCR 2012

Consultez notre site web : www.areva.com

Pour les salariés, consulter l'intranet de votre poste informatique ou demandez un accès à la direction de la communication.

COMMUNICATION ASSOCIÉE À CE RAPPORT

► Rapport financier et extra-financier AREVA

Annuellement, le groupe présente les résultats de sa performance financière et de développement durable respectivement dans les rapports intitulés "Document de référence" et "Rapport annuel". Ils sont téléchargeables sur le site www.areva.com



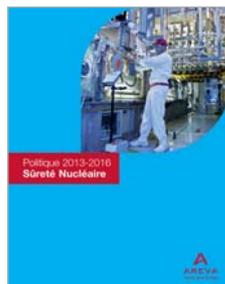
Rapport annuel 2012
AREVA



Document de référence 2012
AREVA

► Politiques AREVA

Les politiques et charte définies par le groupe AREVA donnent le cap et les orientations à mettre en œuvre au niveau de l'ensemble de ses entités. Elles sont également mises à disposition sur le site www.areva.com



Politique Sûreté Nucléaire
AREVA



Politique Santé-Sécurité
AREVA



Politique Environnement
AREVA



Charte des valeurs
AREVA

► **Rapport de développement durable des activités minières d'AREVA**

Depuis 2010, le Business Group Mines met à disposition de ses parties prenantes les informations relatives à sa performance extra-financière.

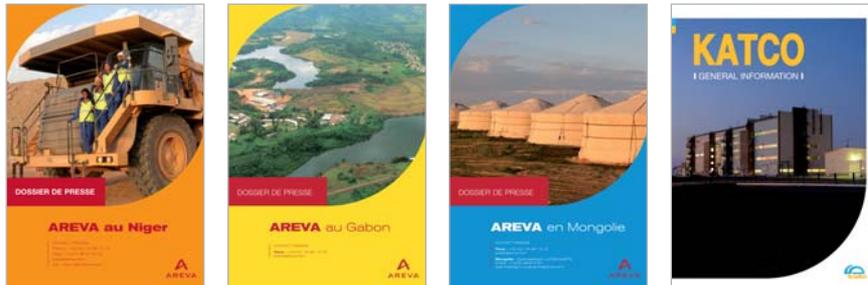
Ce rapport annuel est intitulé "Rapport de croissance responsable des activités minières d'AREVA".



Rapport de Croissance Responsable des activités minières d'AREVA 2012, 2011 et 2010

► **Rapports complémentaires**

La Direction de la Communication d'AREVA Mines a développé des dossiers de presse par pays afin de présenter au mieux nos activités à nos parties prenantes externes (ex. journalistes).



AREVA au Niger, AREVA au Gabon, AREVA en Mongolie...

► **Communication WEB**

Nos équipes développent de plus en plus de supports en ligne afin de mettre à disposition de nos parties prenantes plus facilement les informations relatives à nos activités. Comme pour les rapports complémentaires, nous vous proposons ci-dessous des captures de pages du site internet www.aveva.com, de l'intranet pour nos salariés ou encore de blog traitant des sujets abordés dans ce rapport de croissance responsable 2012.



Site internet sur les activités nigériennes



Intranet AREVA Mines. Rubrique dédiée à "Notre responsabilité"



Espace dialogue d'AREVA



Blog sur l'avancement du projet Kiggavik au Canada



Informations liées à l'ITIE et nos filiales minières



Blog sur l'avancement du projet McClean Lake (Canada)

Septembre 2013

Crédits photos : © AREVA Médiathèque / AREVA, Philip Moster, Maurice Ascani, Janarbek Amankukov - Jerry Humeny - Black Box Images

Réalisation : Direction RSE AREVA Mines

Rédaction : Accord et Ecrit

Conception graphique : BLEU CERISE

Impression : Groupe LECAUX - Etablissement du secteur protégé ou adapté.



Le présent document est imprimé avec des encres végétales sur du papier Oxygen Silk composé de 60% de fibres recyclées et 40% de pâte certifiée FSC™. Ce papier PCF est produit dans une usine certifiée ISO 14001.



Avec EcoFolio, AREVA encourage le recyclage des papiers. En triant vos déchets, vous participez à la préservation de l'environnement.
www.ecofolio.fr

AREVA fournit à ses clients des solutions de haute technologie pour produire de l'électricité avec moins de CO₂. L'expertise du groupe et son exigence absolue en matière de sûreté, de sécurité, de transparence et d'éthique font de lui un acteur de référence, dont le développement responsable s'inscrit dans une logique de progrès continu.

Numéro un mondial du nucléaire, AREVA propose aux électriciens une offre intégrée unique qui couvre toutes les étapes du cycle du combustible, la conception et la construction de réacteurs nucléaires et les services pour leur exploitation. Le groupe étend ses activités aux énergies renouvelables – éolien, bioénergie, solaire, stockage d'énergie – pour devenir un leader européen de ce secteur.

Grâce à ces deux grandes offres, les 47 000 collaborateurs d'AREVA contribuent à fournir au plus grand nombre, une énergie toujours plus sûre, plus propre et plus économique.

www.avea.com

AREVA MINES

1, place Jean Millier - 92400 Courbevoie - France

L'énergie est notre avenir, économisons-la !